

DIDE Sécurité et de prévention

Version mise à jour



en

PATIN À ROUES ALIGNÉES





Association des Arénas du Québec inc.



Régie de la sécurité dans les sports du Québec

e en pages par :
Luce Tourigny, RSSQ
ôt légal - Bibliothèque nationale du Québec, 1997 N 2-550-31307-0
iploi du masculin n'est en aucun cas discriminatoire et ne vise qu'à alléger le texte.

AVANT-PROPOS

La pratique du patin à roues alignées a connu un essor considérable au cours des dernières années. Toutefois, cette croissance rapide a soulevé deux importantes problématiques : l'augmentation importante des blessures et une incertitude concernant la réglementation et le type d'infrastructures dédié à cette activité. Plusieurs intervenants préoccupés par ces problématiques se sont mobilisés pour partager leur expertise afin de favoriser une pratique sécuritaire de l'activité. La réalisation en juin 1996 de la première version du *Guide de sécurité et de prévention en patin à roues alignées* est le résultat de ce travail de concertation. Comme il s'agit d'un dossier qui évolue très rapidement, les intervenants avaient convenu de préparer, pour le printemps 1997, une mise à jour du guide.

Nous sommes heureux de vous présenter cette nouvelle version. Elle **présente l'essentiel de l'information** actuellement disponible sur la pratique du patin à roues alignées au Québec.

Ce guide a été conçu principalement à l'intention des intervenants municipaux pour leur fournir un moyen pratique qui leur permet d'assurer la sécurité des adeptes du patin à roues alignées. Toutefois, il peut être intéressant à consulter par d'autres intervenants, particulièrement pour les références que l'on peut y retrouver.

Nous vous invitons à prendre connaissance de ce guide, à consulter au besoin les personnes-ressources qui y sont identifiées et à réaliser, dans votre environnement, des activités visant à favoriser la pratique sécuritaire du patin à roues alignées.

PARTICIPATION

Les personnes suivantes ont participé à la réalisation de ce document :

M^{mes} **Isabelle Dupont**, Association des arénas du Québec inc., région Mauricie

Dominique Lesage, Équipe de prévention des traumatismes, Direction de la santé publique de la Régie régionale de la santé et des services sociaux de Montréal-Centre

MM. Richard Boisvert, Direction de santé publique des Laurentides

Claude Bolduc, Fédération de patinage de vitesse du Québec, section patin à roues alignées

Denis Brown, Régie de la sécurité dans les sports du Québec

Jean-Guy Handfield, Service des sports, des loisirs et du développement social, ville de Montréal

Jean-Pierre Hunter, Regroupement québécois du loisir municipal, ville Saint-Laurent

Luc Labrecque, Association des arénas du Québec inc., région Mauricie

René Monette, Association québécoise des directeurs de loisirs municipaux

Louis-Gilles Pellerin, Association de patin à roues alignées de l'Ouest du Québec

Jacques Richard, Kino-Québec, Direction de la santé publique de la Régie régionale de la santé et des services sociaux de Montréal-Centre

REMERCIEMENTS

M^{me} Renée Rouleau, Direction de la santé publique de la Régie régionale de la santé et des services sociaux de Montréal-Centre pour son travail de recherche pour la section « Exemples de réglementation dans quelques municipalités du Québec ».

TABLE DES MATIÈRES

Ava	nt-propos	iii
Par	ticipation	iv
Ren	nerciements	٧
Intr	oduction	1
Sec	tion I — Portrait du pratiquant	4
Sec	tion II — Types de pratique	7
Sec	tion III — Données sur les blessures liées au patin à roues alignées	14
Sec	tion IV — Programme de formation	29
Sec	tion V — Équipements de protection	33
Sec	tion VI — Sites de pratique	40
Section VII — Contexte législatif au Québec		54
Sec	tion VIII — Consignes de sécurité	56
Sec	tion IX — Annexes	60
A . B.	Liste d'événements et de participants au cours de l'année 1996 Liste de projets municipaux	
C. D.	Liste de municipalités utilisant différents types de surface pour la pratique du hockey à roues alignées Coordonnées utiles	70
E.	Liste de documents ou outils d'information	76
F. G.	Renseignements sur les patins Exemples de réglementation dans	78
	quelques municipalités du Québec	83

INTRODUCTION

Les origines du patin à roues alignées remontent aux années 1700 quand un Hollandais a adapté des roulettes de bois sous une paire de souliers pour simuler le patinage sur glace pendant les mois d'été. C'est en 1863 que la première paire de patins à roulettes fit son apparition en Amérique. Plusieurs améliorations y furent apportées pendant les 100 années suivantes sans toutefois retenir l'intérêt du public.

En 1980, les frères Olson du Minnesota ont fondé la compagnie *Rollerblade*. Leur première production a consisté à adapter des roues et un système de fixation aux bottines des patins à glace traditionnels afin de favoriser un meilleur entraînement estival des joueurs de hockey. La commercialisation par cette compagnie de ce produit pour le grand public est apparue en 1987.

C'est surtout depuis le début des années 1990 que le nombre d'adeptes a augmenté de façon spectaculaire. Les gens du milieu sont d'avis que cette croissance n'a pas encore atteint son apogée. La pratique du patin à roues alignées ne doit pas être considérée comme une mode, mais plutôt comme un comportement qui fera dorénavant partie des mœurs au même titre que la bicyclette, le patin sur glace et plusieurs autres activités physiques et sportives couramment pratiquées.

Qu'on le pratique comme activité récréative en famille ou entre amis, pour se rendre à l'école ou au travail, visiter des amis, pour faire de l'exercice, pour apprécier l'environnement ou comme activité sportive organisée (hockey à roues alignées, patinage acrobatique ou de vitesse), le patin à roues

1

alignées apporte de nombreux bénéfices sur le plan de la santé, tant physiologique, que sociale ou psychologique.

Cette croissance spectaculaire et rapide du nombre d'adeptes a également engendré dans de nombreux pays deux conséquences importantes :

- une augmentation importante des blessures,
 principalement chez les jeunes de 15 ans et moins;
- une incertitude concernant le type de réglementation et d'infrastructures relatifs à la pratique de cette activité.

Au Québec, plusieurs intervenants¹, préoccupés par ces problématiques, se sont mobilisés pour partager leur expertise et développer des outils, des activités et des moyens pour **favoriser une pratique sécuritaire de cette activité**.

Ces intervenants ont également reconnu l'importance d'accorder une attention plus particulière à la pratique récréative tout en identifiant deux grandes cibles vers lesquelles devraient converger les efforts de promotion de la prévention des différents groupes intéressés :

- l'amélioration des infrastructures existantes ou à développer (environnement du pratiquant);
- l'amélioration du comportement du pratiquant.

La Régie de la sécurité dans les sports du Québec, l'Association québécoise des directeurs de loisirs municipaux, la Fédération de patinage de vitesse du Québec - section patin à roues alignées, Kino-Québec, les Directions de la santé publique, l'Association des arénas du Québec inc., la ville de Montréal - section Service des sports, des loisirs et du développement social et le Regroupement québécois du loisir municipal

La stratégie souhaitable consiste donc à adopter une approche mixte, c'est-à-dire intervenir simultanément auprès de ces deux cibles. Il est également intéressant de noter que de nombreuses études indiquent qu'il est beaucoup plus facile d'améliorer ou de changer l'environnement que de modifier le comportement humain. Cela revêt d'autant plus d'importance quand on sait que la principale clientèle à risque, les jeunes de 15 ans et moins, sont en phase de développement et ne possèdent pas, dans bien des cas, toutes les aptitudes souhaitées pour pratiquer le patin à roues alignées de façon sécuritaire. Ce constat offre la latitude d'opter pour une approche d'intervention mixte qui ciblerait tant le comportement du jeune que l'amélioration des infrastructures de pratique.

Le présent guide d'information se veut un outil de référence présentant une variété d'information sur la pratique sécuritaire du patin à roues alignées. Il est composé de neuf sections. Une section « Portrait du pratiquant » présente d'abord les principales caractéristiques du pratiquant (nombre, âge, sexe). Une seconde section décrit les principaux types de pratique (récréative, transport et activités structurées). Une troisième section traite des blessures liées au patin à roues alignées. Une quatrième section traite des programmes de formation. La cinquième section traite des équipements de protection. Les sites de pratique constituent également un aspect important que l'on retrouve dans la section suivante. La septième section décrit la réglementation actuellement en vigueur. La section suivante traite des consignes de sécurité que devrait suivre le patineur. La dernière section présente plusieurs références diverses (coordonnées d'organismes impliqués, exemples de projets touchant l'environnement du pratiquant, la réglementation adaptée par certaines municipalités, etc.).

SECTION I

PORTRAIT DU PRATIQUANT

PRÈS DE 70 % DES PRATIQUANTS DE CE SPORT SONT ÂGÉS DE 19 ANS ET MOINS

SECTION I -

PORTRAIT DU PRATIQUANT

Il n'existe aucune donnée complète et fiable sur le nombre de patineurs au Québec. Les seules données sur l'ampleur du phénomène nous proviennent d'enquêtes réalisées au Canada ou aux États-Unis.

Selon le *American Sport Data*, l'on constate que près de 70 % des pratiquants de ce sport sont âgés de 19 ans et moins. Parmi ces pratiquants, 53 % sont des hommes et 47 % des femmes.

Le groupe *Kormos, Harris & Asso*, une maison de sondage canadienne, rapporte sensiblement les mêmes résultats. Selon ce groupe, au Canada en 1994, plus de la moitié des patineurs à roues alignées étaient âgés de moins de 14 ans (58 %), 13 % de 14 à 19 ans, 9 % de 20 à 24 ans, 10 % de 25 à 34 ans et 10 % de 35 ans et plus (données non publiées). Une information plus récente estime à 2,3 millions de canadiens propriétaires de patins (« The wheel thing », *Maclean's Magazine*, 15 mai 1995).

La Fédération de patinage de vitesse du Québec-section patin à roues alignées affirme qu'il y aurait 350 000 patineurs au Québec. Elle prévoit effectuer, au cours de l'année 1997, des enquêtes et des recherches pour améliorer l'état des connaissances à ce sujet.

De façon générale, il existe trois types de pratique : la pratique récréative, pour fins de transport et dans des activités structurées. La pratique récréative regroupe la majorité des adeptes.

SECTION II

TYPES DE PRATIQUE

PRATIQUE RÉCRÉATIVE, POUR FINS DE TRANSPORT ET DANS DES ACTIVITÉS STRUCTURÉES :

- ÉVÉNEMENT POPULAIRE
- PATINAGE DE VITESSE
- HOCKEY À ROUES ALIGNÉES
- PATINAGE ACROBATIQUE

SECTION II-

TYPES DE PRATIQUE

PRATIQUE RÉCRÉATIVE ET POUR FINS DE TRANSPORT

La pratique du patin à roues alignées apporte de nombreux bénéfices sur le plan de la santé, tant physiologique que sociale ou psychologique.

Il ne faut donc pas s'étonner que la grande majorité des adeptes utilisent leurs patins comme activité récréative en famille ou entre amis pour faire de l'exercice ou comme moyen de transport, que ce soit pour se rendre à l'école, au travail ou pour rendre visite à des amis.

Malgré l'interdiction du *Code la sécurité routière* d'utiliser la chaussée, on remarque que certains adeptes l'utilisent pour se déplacer d'un point à un autre.

Ainsi, les efforts de promotion et de prévention et l'amélioration des infrastructures devront être faits considérant que la pratique récréative regroupe la majorité des adeptes.

LES ACTIVITÉS STRUCTURÉES

(événements populaires, patinage de vitesse, hockey à roues alignées, patinage acrobatique)

Événements populaires

Un bon indice de l'engouement incontestable pour le patin à roues alignées est l'émergence d'événements populaires pour les adeptes de ce sport. D'ailleurs, certains organisateurs de compétitions de course à pied, de triathlon et de course cycliste ont ajouté dans leurs événements un volet pour le patin à roues alignées. Une liste des événements populaires se trouve à l'annexe A de la section IX (p. 61).

Cet essor fulgurant a par ailleurs entraîné une préoccupation de plus en plus marquée face aux conditions générales d'organisation sécuritaire des événements. Dans ce contexte, il apparaissait justifié que la Régie de la sécurité dans les sports du Québec et la Fédération de patinage de vitesse du Québec-section patin à roues alignées, clarifient l'ensemble des conditions et des mesures mises en œuvre pour assurer la sécurité des nombreux participants prenant part à ces événements. Un guide de sécurité pour organisateur est disponible à la Régie et à la Fédération (coordonnées à l'annexe D de la section IX, page 71).

Ce guide contient de l'information sur la sécurité du patineur (qualification, équipements et responsabilités) et sur la sécurité offerte par l'organisateur (assurance responsabilité, parcours, mesures d'urgence, départ et arrivée et stations d'assistance).

Patinage de vitesse

Caractéristiques

Le patinage de vitesse à roues alignées est similaire au patinage de vitesse sur glace, la différence majeure étant le type de surface utilisée. Le patineur utilisera cinq roues au lieu des quatre roues utilisées dans la pratique récréative. Les compétitions se déroulent généralement sur la route. En 1996, la Fédération a mis sur pied un réseau de compétitions portant le nom de « Coupe du Québec ».

Une vaste campagne de promotion est lancée à travers les clubs déjà existants pour créer de nouvelles sections de patin à roues alignées. En 1996, cinq nouveaux clubs à travers le Québec se sont affiliés pour participer aux événements.

Il est à noter que la Fédération lance pour l'année 1997 un réseau d'événements récréatifs pour toute la famille. Ce réseau strictement récréatif porte le nom de « Randonnée du Québec ».

Organisme de régie

La pratique du patinage de vitesse à roues alignées est régie par la Fédération de patinage de vitesse du Québec, section patin à roues alignées. *Roller Sports Canada* est le support national du patinage à roues alignées canadien. *Roller Sports Canada* est affilié avec USAC/RS U.S. Amateur Confederation of Roller Skating (coordonnées à l'annexe D de la section IX, page 71).

Responsable

Monsieur Claude Bolduc
Fédération de patinage de vitesse du Québec
Section patin à roues alignées
4545, avenue Pierre-De Coubertin
Case postale 1000, succursale M (514) 252-3024
Montréal (Québec) H1N 2T3

Hockey à roues alignées

Caractéristiques

Le hockey à roues alignées est une activité semblable au hockey sur glace. Il se caractérise par l'utilisation de patins à roues alignées et d'une rondelle de plastique pourvue de billes de roulement. Le hockey à roues alignées se pratique sur une surface asphaltée, de ciment ou d'uréthanne conçue particulièrement à cet effet.

Un match consiste généralement en quatre périodes de douze minutes. Le jeu se déroule à cinq joueurs contre cinq, incluant le gardien de but. Deux officiels sont désignés afin d'arbitrer un match. Chacun d'eux peut décerner des pénalités.

La mise en échec corporelle est interdite en tout temps.

Les joueurs portent les mêmes équipements de protection que pour le hockey sur glace, sauf le protègecou qui n'est pas nécessaire. Il est préférable d'utiliser le patin à roues alignées spécialement conçu pour le hockey à roues alignées. Ce type de patins ne possède pas de système de freinage.

Organisme de régie

Hockey Québec Section hockey à roues alignées 4545, avenue Pierre-De Coubertin Case postale 1000, succursale M Montréal (Québec) H1V 3R2

a (514) 252-3079

(514) 453-3985

Patinage acrobatique

Caractéristiques

Le patinage acrobatique ou *Aggressive Skating* requiert certaines habiletés afin d'exécuter les manœuvres les plus folles et les plus audacieuses. Pour patineurs avertis seulement!

Le patinage acrobatique se pratique à l'intérieur, dans les skate parks, où on peut patiner en toute sécurité, ou à l'extérieur, dans des endroits spécialement aménagés.

Les structures acrobatiques nécessitent un équipement particulier : une série de rampes de différentes hauteurs pour pratiquer le *vert* appelé la « Verticale ». Il faut aussi une série d'appareils fait de tuyaux sur lesquels on peut glisser en équilibre; on l'appelle le circuit de rue ou *street course*. Tous ces appareils doivent répondre à des normes de construction bien précises : hauteur, largeur,

longueur, etc. On peut obtenir de l'information auprès de l'*Aggressive Skater Association* (ASA Québec).

Avant d'entreprendre toute construction, il importe de consulter les adeptes de votre région pour connaître leurs besoins particuliers.

Il est préférable d'utiliser le patin à roues alignées spécialement conçu pour ce type de pratique (renseignements sur les patins à l'annexe F de la section IX, page 78). La plupart des adeptes enlèvent leur bloc-frein pour faciliter les manœuvres. Il est nécessaire de porter les équipements de protection adaptés à ce style de pratique.

Les propriétaires des installations de patinage acrobatique devraient obliger le port de l'équipement de protection.

Organisme de référence

ASA Québec (Aggressive Skater Association).

a 1 800 659-4258

(514) 487-8681

CASA (Canadian Aggressive Skating Association)

SECTION III

DONNÉES SUR LES BLESSURES LIÉES AU PATIN À ROUES ALIGNÉES

LES FRACTURES DES MEMBRES SUPÉRIEURS CONSTITUENT LES BLESSURES LES PLUS FRÉQUENTES

SECTION III-

DONNÉES SUR LES BLESSURES LIÉES AU PATIN À ROUES ALIGNÉES

État de la problématique

Fréquence

Il est impossible d'évaluer le nombre exact de blessures liées à la pratique du patin à roues alignées puisque le Système canadien hospitalier d'information et de recherche en prévention des traumatismes (SCHIRPT)² n'utilise qu'un échantillon d'hôpitaux canadiens. Le but du système est plutôt de cumuler de l'information sur les circonstances.

Sur un total de 121 148 consultations à l'urgence pour blessures au Canada en 1995, 893 consultations étaient attribuables au patin à roues alignées. Cela veut dire que pour 100 000 consultations pour blessures comptabilisées par SCHIRPT, il y a eu 737 consultations pour blessures en patin à roues alignées. La fréquence des consultations pour ce type de blessures se situe encore bien en deçà de celles attribuables à d'autres activités récréatives comme la bicyclette.

Guide de sécurité et de prévention en patin à roues alignées

Les données du SCHIRPT sont recueillies dans les urgences de quinze hôpitaux (dont dix pédiatriques) à travers le Canada. Au Québec, les hôpitaux participants au SCHIRPT : à Montréal, les hôpitaux Sainte-Justine et de Montréal pour enfants; à Québec, l'hôpital de l'Enfant-Jésus, et à Rimouski, le Centre hospitalier de Rimouski

3

L'augmentation de la fréquence des blessures suit une tendance à la hausse, probablement non étrangère à la hausse de la pratique de cette activité. Aux États-Unis, des projections effectuées par le *U.S. Consumer Product Safety Commission*³ (CPSC) estime qu'il y a eu, en 1995, 105 000 blessures liées à l'utilisation des patins à roues alignées qui ont été traitées à l'urgence. Ceci représente une augmentation de 38 % des blessures estimées en 1994. En 1993, toujours selon la même source, la pratique du patin à roues alignées se classait au 18^e rang parmi d'autres sports ayant causé le plus de blessures traitées à l'urgence. En 1995, des estimés classaient ce sport 7^e après le hockey, le basketball, le cyclisme, le baseball, le ski et le soccer.

Selon les données du SCHIRPT colligées à Montréal, il y a eu 220 jeunes qui ont consulté en 1995 à la suite d'une blessure en patin à roues alignées. Cela représente une augmentation de 69 %⁴ du nombre de consultations pour ce type de blessure depuis 1993, mais une diminution de 12 % depuis 1994. Pour l'année 1995, l'hôpital de l'Enfant-Jésus de Québec a comptabilisé 32 cas de patients qui ont consulté pour traumatismes liés au patin à roues alignées.

Le U.S. CPSC collige de l'information à partir du système de données NEISS. Ce système collige des renseignements sur les consultations à l'urgence auprès de 91 hôpitaux américains, sélectionnés au hasard. À la différence de SCHIRPT-Canada, les données provenant de NEISS se veulent plus représentatives de l'ensemble de la population quel que soit le groupe d'âge

Une partie de cette augmentation pourrait être due à une plus grande efficacité du système d'enregistrement des blessures

Finalement, ne disposant pas des données complètes pour 1996, nous avons estimé le nombre total de cas de blessures qu'il pourrait y avoir eu pour cette même année. On estime qu'il y a eu 220 cas de blessures en patin à roues alignées⁵ qui ont été soignés aux deux urgences pédiatriques de Montréal et 57 cas à l'hôpital de l'Enfant-Jésus.

Âge

Au Canada, au cours de l'année 1995, SCHIRPT souligne que 60 % des jeunes qui ont consulté l'urgence pour des blessures en patin à roues alignées étaient âgés entre 10 et 14 ans, 20,5 % entre 5 et 9 ans, et 15 % entre 15 et 19 ans. Ces proportions sont équivalentes à celles observées en 1994.

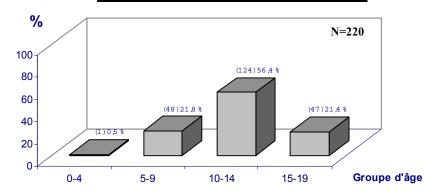
En 1995, 56 % des jeunes qui ont consulté les urgences des deux hôpitaux pédiatriques de Montréal pour ce type de blessures étaient âgés entre 10 et 14 ans, 22 % entre 5 et 9 ans, et 21 % entre 15 et 19 ans (graphique 1). À Québec, 47 % des gens qui ont consulté étaient âgés entre 15 et 19 ans, 19 % entre 20 et 24 ans, 16 % étaient âgés de 25 ans et plus, et 12,5 %, entre 10 et 15 ans (graphique 2). Il est à noter que l'hôpital de l'Enfant-Jésus de Québec prodigue des soins à la population en général, ce qui explique le nombre important de blessures chez les plus de 15 ans. De plus, la proportion des blessures chez les 15-19 ans pourrait être sous-estimée à Montréal puisque les données proviennent d'hôpitaux pédiatriques.

Cet estimé a été calculé selon l'hypothèse que la distribution des blessures en 1996 devrait être la même qu'au cours des années précédentes

Finalement, selon les estimés du CPSC, 62 % des blessures qui seront survenues en 1995 affecteront les moins de 15 ans, comparativement à 58 % en 1994 et 50 % en 1993.

Graphique 1

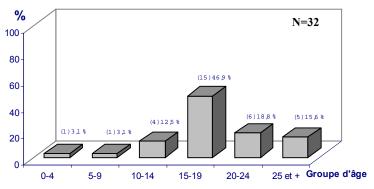
Blessures liées aux patins à roues alignées, selon le groupe d'âge, Montréal, 1995



Source : Données du SCHIRPT.

Graphique 2

Blessures liées aux patins à roues alignées, selon le groupe d'âge, Québec, 1995



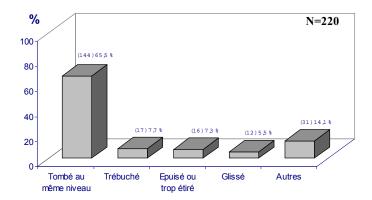
Source : Données du SCHIRPT.

Contexte de survenue

À Montréal, durant l'année 1995, 66 % des blessures ont été consécutives à une chute au même niveau (graphique 3). À Québec, cette proportion est de 78 % (graphique 4). La lecture des propos recueillis nous a permis de voir qu'une importante proportion de patineurs sont tombés sur une surface dure comme de l'asphalte ou du béton. Les blessures causées à la suite d'une collision avec un autre patineur sont très rares ainsi que celles causées à la suite d'une collision avec un véhicule à moteur ou une bicyclette.

Graphique 3

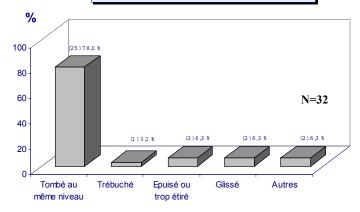
Blessures liées aux patins à roues alignées, selon l'élément déclencheur, Montréal, 1995



Source : Données du SCHIRPT.

Graphique 4

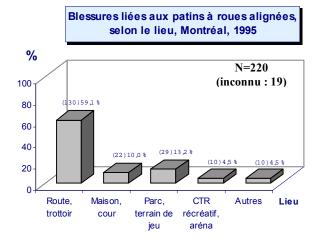
Blessures liées aux patins à roues alignées, selon l'élément déclencheur, Québec, 1995



Source : Données du SCHIRPT

À Montréal, les blessures sont survenues sur une « voie publique⁶» comme la rue ou le trottoir dans 59 % des cas (graphique 5) et à Québec, dans 47 % des cas (graphique 6). Plus d'une blessure sur dix est survenue dans les parcs et terrains de jeu tant à Montréal qu'à Québec (13 % à Montréal et 16 % à Québec).

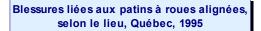
Graphique 5

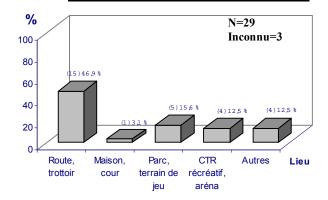


Source : Données du SCHIRPT.

On entend par « route publique » ce qui se trouve entre deux limites de propriétés privées

Graphique 6





Source : Données du SCHIRPT.

Gravité

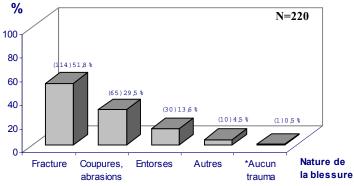
Type de blessures

À Montréal, les blessures les plus fréquentes en patin à roues alignées sont les fractures (52 %) suivies par les abrasions (30 %) (graphique 7). Selon une étude effectuée à partir des données colligées par SCHIRPT de avril 1990 à août 1992 à travers le Canada, le nombre de fractures était plus élevé chez les patineurs lorsqu'on les comparait à l'ensemble de la base de données SCHIRPT pour la même période (CJPH, April 1995). Toutefois, dans plus d'un cas sur deux, ce sont les abrasions et les

coupures (56,3 %) qui constituent les principales blessures qui ont été traitées à l'hôpital de l'Enfant-Jésus de Québec en 1995, suivies par les entorses (28,1 %) (graphique 8).

Graphique 7

Blessures liées aux patins à roues alignées, selon la nature de la blessure, Montréal, 1995

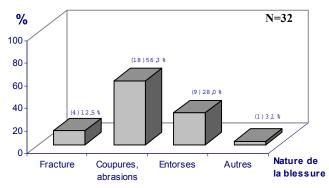


Source : Données du SCHIRPT.

* Au cours de la consultation à l'urgence, aucune blessure n'a été diagnostiquée par le médecin traitant.

Graphique 8

Blessures liées aux patins à roues alignées, selon la nature de la blessure, Québec, 1995

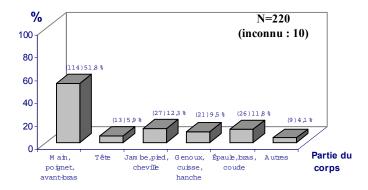


Source : Données du SCHIRPT.

En 1995, à Montréal comme à Québec, ce sont les membres supérieurs qui sont le plus souvent impliqués dans les blessures en patin à roues alignées (64 % à Montréal et 53 % à Québec). À Montréal, près d'une blessure sur trois aux membres supérieurs était localisée au radius-cubitus, au poignet ou au coude (65 %) (graphique 9). À Québec, 41 % des blessures aux membres supérieurs étaient situées au poignet et 29 % au coude (graphique 10).

Graphique 9

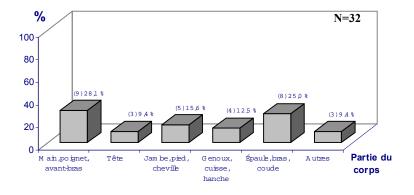
Blessures liées aux patins à roues alignées, selon la partie du corps, Montréal, 1995



Source : Données du SCHIRPT.

Graphique 10

Blessures liées aux patins à roues alignées, selon la partie du corps, Québec, 1995



Source : Données du SCHIRPT.

Selon les projections du CPSC, plus de 40 % des blessures consécutives à l'utilisation des patins à roues alignées en 1995 sont des fractures et les blessures aux poignets constitueront 28 % de toutes les blessures en 1995, suivies par les blessures à l'avant-bras et au coude, au genou, à la jambe et à la cheville.

On constate que la plupart des fractures aux poignets arrivent lorsque le patineur tombe de tout son poids sur ses avant-bras et ses poignets : tout l'impact de la chute est alors absorbé par les poignets.

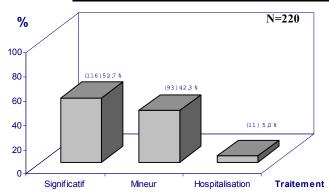
Traitement

En 1995 à Montréal, 42 % des patients qui ont consulté l'urgence pour ce type de blessures n'ont nécessité qu'un traitement avec suivi médical au besoin, 53 % ont nécessité un suivi médical après leur visite à l'urgence et 5 % ont été hospitalisés⁷ (graphique 11). À Québec, 59 % des patients qui ont consulté l'hôpital de l'Enfant-Jésus pour ce type de traumatisme n'ont eu besoin que d'un traitement avec suivi médical au besoin, et 41 %, un suivi médical après leur visite à l'urgence (graphique 12). Aucun n'a été hospitalisé.

⁷ Il est à noter que 8 % des fractures vues à l'urgence ont nécessité une hospitalisation

Graphique 11

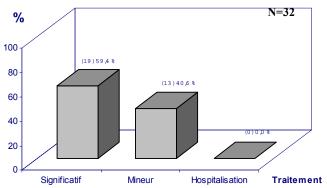
Blessures liées aux patins à roues alignées, selon le traitement, Montréal, 1995



¹ Tout traitement qui a nécessité un suivi médical (ex. : plâtre, points de suture)

Graphique 12

Blessures liées aux patins à roues alignées, selon le traitement, Québec, 1995



¹ Tout traitement qui a nécessité un suivi médical (ex. : plâtre, points de suture)

² Tout traitement avec suivi au besoin (ex. : désinfection de plaie, pansement) Source : Données du SCHIRPT.

² Tout traitement avec suivi au besoin (ex. : désinfection de plaie, pansement) Source : Données du SCHIRPT.

Décès

Au Québec, il y a eu deux décès en 1995 liés à l'utilisation des patins à roues alignées. Les deux victimes étaient de sexe masculin : l'une était âgée de neuf ans, l'autre d'une vingtaine d'années. Les deux patineurs sont décédés à la suite d'une collision avec un véhicule à moteur.

SECTION IV

PROGRAMME DE FORMATION

TOUS LES NOUVEAUX PATINEURS DEVRAIENT SUIVRE UNE FORMATION DE BASE AVANT DE S'ÉLANCER SUR LES PISTES

SECTION IV-

PROGRAMME DE FORMATION

Malgré les apparences, la pratique du patin à roues alignées n'est pas aussi simple qu'on le croit, particulièrement en ce qui concerne le freinage qui est totalement différent de la technique utilisée en patins à glace.

Il est donc souhaitable que les débutants suivent une session d'initiation au patin pour apprendre les rudiments de base. Quelques boutiques spécialisées offrent ces sessions d'initiation. La Fédération de patinage de vitesse du Québec, section patin à roues alignées, offre, pour sa part, un programme de certification des moniteurs.

On peut aussi offrir des sessions dans sa municipalité en s'inspirant du modèle de cours offert par la Fédération.

Programme de certification de moniteur en patin à roues alignées

Un programme de formation de moniteur en patin à roues alignées est maintenant offert par la Fédération de patinage de vitesse du Québec. Ce programme est offert à toutes les municipalités qui en font la demande et, bien sûr, au grand public. Un certificat est émis aux stagiaires qui passent le cours avec succès.

Le programme de formation est d'une durée de deux jours : un cours théorique de 6 heures et un cours pratique également de 6 heures.

Il est à noter que les cours se donnent au Regroupement Loisir Québec à Montréal. Par contre, si le besoin se fait sentir, des cours pourront être dispensés dans votre région.

Ce programme est le seul reconnu par la Fédération de patinage de vitesse du Québec, section patin à roues alignées.

Pour toute information ou pour vous inscrire, communiquer avec :

Fédération de patinage de vitesse du Québec, section patin à roues alignées

(514) 252-3024

(514) 251-8038

Boutiques spécialisées

Quelques boutiques spécialisées dans la vente de patins à roues alignées offrent une formation de base sur les techniques de patin et la sécurité.

On devrait normalement retrouver dans cette formation les éléments suivants :

- techniques de base
- la sécurité
- départ, arrêt et virage;
- port des équipements de protection, règles de circulation et connaissances sur la réglementation.

Tous les nouveaux patineurs devraient suivre une formation de base avant de s'élancer sur les pistes. Il est même conseillé d'apprendre les rudiments du patin dans des endroits restreints, tels que cour d'école, stationnement privé, sur la pelouse et de maîtriser les techniques de base afin d'éviter les collisions avec d'autres usagers des pistes.

SECTION V

ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION

LA GRANDE MAJORITÉ DES PATINEURS QUI ONT ÉTÉ VICTIMES D'ACCIDENT NE PORTAIENT PAS D'ÉQUIPEMENT DE PROTECTION

SECTION V-

ÉQUIPEMENTSDE PROTECTION

Actuellement, au Canada et au Québec, il n'y a pas de réglementation concernant le port d'équipement protecteur pour la pratique du patin à roues alignées.

Le « phénomène » de la pratique du patin à roues alignées est relativement récent. Il n'y a donc pas beaucoup d'études disponibles concernant la pratique du patin (peu de données sur les blessures, efficacité des équipements protecteurs, taux d'exposition, etc.), comparativement au vélo par exemple. On remarque également que peu d'études recueillent actuellement des données sur le taux de port d'équipement protecteur par sexe et par groupe d'âge.

La pratique du patin à roues alignées continue à croître en popularité et les principaux organismes ou autorités préoccupés par la pratique sécuritaire de cette activité (*Safe Kids Canada-USA*, *Consumer Product Safety Commission-USA* (CPSC), Association canadienne de normalisation, SCHIRPT⁸ au Canada, NEISS⁹ aux États-Unis et autres), prévoient une augmentation du taux de blessures au cours des prochaines années.

Système canadien hospitalier d'information et recherche en prévention des traumatismes

⁹ National Electronic Injury Surveillance System

Les facteurs de risque suivants sont généralement liés aux blessures en patin à roues alignées :

- l'expérience ou l'inexpérience de pratique (phase d'apprentissage);
- la surface utilisée au cours de la pratique;
- le type et la qualité du patin utilisé;
- la qualité et l'utilisation d'équipement protecteur;
- les infrastructures de pratique (sites, signalisation, etc.).

Plusieurs études sur le patin à roues alignées indiquent que la plupart des blessés ne maîtrisaient pas les techniques de base, notamment les techniques de freinage.

Elles indiquent également que la plupart des blessés qui ont subi une fracture du poignet (blessure la plus fréquente) ne portaient pas de protège-poignet.

En fait, la plupart des données disponibles précisent qu'une large proportion des pratiquants ne portaient aucun équipement protecteur lorsqu'ils se sont blessés.

Les données disponibles concernant les enfants indiquent également la même tendance : très peu d'enfants portaient un équipement protecteur au moment du traumatisme.

Les principales raisons invoquées pour ne pas porter l'équipement protecteur sont généralement l'image projetée auprès des pairs, le coût d'achat, l'inconfort, et le fait que le port de l'équipement soit dérangeant ou malcommode.

Pourtant, il est recommandé dans la documentation que nous avons consultée de porter des **équipements de protection**,

tels que le casque, les protège-coudes, les protège-poignets et les protège-genoux. Certains recommandent également le port d'un pantalon long et d'un chandail à manches longues pour prévenir les contusions et les abrasions. Ils indiquent également que le port d'équipement protecteur diminue les risques de blessures à la suite d'une chute.

La majorité des intervenants ne recommandent pas la pratique lorsqu'il pleut (efficacité de contrôle et de freinage grandement réduit) ni le soir. Si la personne désire quand même pratiquer l'activité le soir, on recommande le port de vêtements visibles avec bandes réfléchissantes et le port de lumières clignotantes.

Il y a peu de données concernant l'efficacité des équipements protecteurs actuellement sur le marché. Par contre, plusieurs organismes indiquent la pertinence d'étudier cet aspect.

En ce qui concerne les protège-poignets, les quelques données disponibles précisent que le fait de les porter diminue le risque de blessures et, lorsqu'elles surviennent, leur sévérité est moindre. Par contre, il semble que dans certains cas, le fait de porter des protège-poignets transfère la force de l'impact de la chute plus haut dans l'avant-bras, causant des fractures plus complexes à traiter. L'industrie en est à développer des modèles qui assureraient une meilleure protection. Malgré tout, il est conseillé de porter les protège-poignets.

Pour la pratique organisée (ligue récréative, ligue compétitive, pratique compétitive) du hockey à roues alignées, il est recommandé de porter le même équipement protecteur que pour le hockey sur glace à l'exception du protège-cou. L'utilisation du frein est également facultative.

L'équipement de protection doit être bien ajusté selon le physique de l'utilisateur.

Le casque protecteur

Le port du casque est indispensable en tout temps, peu importe l'habileté ou la distance à parcourir. Le casque sera différent selon le type d'activité : casque de hockey pour le hockey à roues alignées, casque multisports pour le patinage sur les rampes ou tuyaux (ce casque offre une meilleure protection à l'arrière de la tête) et casque de vélo pour les autres types de pratique.

Il faut choisir un casque qui porte les logos CSA, ANSI ou SNELL. Ces sigles certifient que le casque offre la meilleure garantie de sécurité sur le marché nord-américain.

Avant six ans, le casque doit couvrir complètement l'arrière de la tête et les oreilles à la façon d'un casque de motocycliste. Il faut essayer plusieurs modèles afin de trouver celui qui soit confortable et qui tienne bien en place. Il est préférable d'acheter un casque recouvert d'une coquille de plastique rigide; il est plus résistant et, par conséquent, plus durable.

Le casque doit épouser parfaitement la forme de la tête et ne pas ballotter. Il faut opter pour une marque qui offre des coussinets d'ajustement d'épaisseur variable.

Protège-poignets

Les protège-poignets assurent un support aux poignets en cas de chute. Ils doivent être faciles d'ajustement.

De plus, ils doivent :

- être soutenus et protégés par des attelles de plastique rigide;
- avoir une épaisseur accrue à la paume pour mieux résister à l'usure;
- s'ajuster au poignet pour un plus grand confort;
- avoir un système d'attache solide et facile à manipuler.

Protège-coudes

Les protège-coudes procurent une protection aux coudes contre les chocs.

Ils doivent:

- avoir une forme spécialement adaptée aux côtés gauche et droit pour offrir une meilleure protection et un ajustement supérieur;
- être larges et épais; la coque doit couvrir une grande surface;
- avoir une épaisseur accrue à certains endroits pour mieux résister à l'usure.

Protège-genoux

Les protège-genoux protègent les genoux contre les éraflures et procurent une protection contre les chocs.

Ils doivent:

- avoir une forme spécialement adaptée aux côtés gauche et droit pour offrir une meilleure protection et un ajustement supérieur;
- être larges et épais; et la coque doit couvrir une grande surface.
- avoir des courroies larges et épaisses pour maintenir le coussin bien en place.

Vêtements adaptés au patinage

Plusieurs manufacturiers offrent maintenant des vêtements adaptés au patinage à roues alignées. Ces vêtements complètent bien l'équipement de protection standard. On parle ici principalement de gaines-culottes conçues pour protéger les fesses, les cuisses, les hanches et le coccyx. On peut également se procurer des vêtements résistants aux abrasions et munis de bandes réfléchissantes. Il existe également toute une panoplie d'accessoires pour les patineurs comme des sacs à dos, ceintures, sacs de taille, trousse d'outils, feux de sécurité, etc. Tous ces articles sont disponibles dans les boutiques spécialisées.

SECTION VI

SITES DE PRATIQUE

LES SITES DE PRATIQUE DE PATIN À ROUES ALIGNÉES DEVRAIENT OFFRIR DES INFRASTRUCTURES AGRÉABLES ET SÉCURITAIRES

SECTION VI -

SITES DE PRATIQUE

S'agit-il d'une mode passagère ou d'un mouvement persistant? Voilà la question que se posent actuellement les municipalités face à l'augmentation du nombre de patineurs à roues alignées.

Le Code de la sécurité routière interdit la pratique du patin sur la chaussée. Il appartient donc aux municipalités de désigner des emplacements agréables et sécuritaires pour la pratique du patin. Il sera important de s'assurer que ces emplacements permettent la cohabitation entre différents types d'usagers.

Ces emplacements devraient être maintenus en bon état d'entretien et de réparation puisque, en tant que propriétaire des équipements et des installations, une municipalité pourrait être tenue responsable sur le plan civil de dommages causés par leur mauvais état.

Au moment de la conception de pistes cyclables, il faudrait prendre en considération qu'il y aura aussi des patineurs. En conséquence, la piste devrait être plus large.

L'utilisation des trottoirs n'est pas souhaitable. La plupart du temps, ils ne sont pas assez larges. De plus, les abris, bancs, bornes-fontaines et autres, de même que les conflits avec les piétons réduisent déjà l'espace utilisable. Il faut donc penser à d'autres sites. Certaines expériences en milieu municipal nous donnent des idées quant au choix de sites de pratique. Ainsi, en plus des pistes cyclables, on retrouve des patineurs dans les parcs, les arénas, les *skate parks* et dans des aires délimitées. À l'intérieur, on pratique le patin dans les arénas,

les gymnases ou dans les sites privés, tels que les roulathèques.

Pour toutes les installations, il existe des critères de base qu'il importe de respecter.

Critères de base

- avoir une surface unie;
- s'assurer que la surface ne soit pas mouillée,
 huileuse, sablonneuse ou couverte de feuilles ou de cailloux;
- courbe et pente non accentuées;
- obstacles protégés;
- tenir compte de la vitesse des autres usagers;
- prévoir une signalisation;
- tenir compte de l'achalandage de ces installations;
- tenir compte du déplacement latéral du patineur;
- à l'intérieur, s'assurer que la ventilation soit adéquate.

Il est à noter qu'il n'existe pas de réglementation sur les installations. Nous nous sommes inspirés de projets réalisés dans certaines municipalités du Québec afin de vous donner certains critères facilitant le choix de sites de pratique.

INSTALLATIONS INTÉRIEURES

Aréna

Des installations adéquates et bien entretenues contribuent à la diminution des risques de blessures liées à la pratique du patin à roues alignées ou du *roller hockey*.

Avant d'offrir une activité de patin à roues alignées ou de *roller hockey* dans l'aréna, il y a certains points à vérifier :

- la qualité de l'air;
- l'usure des dalles de béton et les bris de conduites;
- l'état du ciment et des bandes;
- la position des buts et le lignage (particulier au roller hockey);
- l'utilisation de produits de protection pour le ciment.

Qualité de l'air

Généralement, en été, la qualité de l'air est bonne. Il peut cependant demeurer quelques traces de gaz généré par la saison d'hiver. Après l'enlèvement de la glace, il est bon de bien aérer l'aréna. Pour ceux qui utilisent le système de lavage joint à leur surfaceuse, il s'agit de continuer à voir à l'ajustement préventif et régulier des appareils. De plus, il faut aussi voir à ce que le système de ventilation fonctionne bien, à effectuer une surveillance régulière de la qualité de l'air et à interdire l'usage du tabac dans l'enceinte.

• L'usure des dalles de béton et les bris de conduites

Selon les besoins et la capacité budgétaire des gestionnaires d'aréna, il est conseillé de faire une étude de l'usure des dalles de béton et des bris de conduites par des ingénieurs. La ville de Montréal a déjà procédé à ce type d'étude dans sept arénas; M. Jean-Guy Handfield, responsable du dossier patin à roues alignées à la ville de Montréal, est la personne ressource à contacter (coordonnées à l'annexe D de la section IX, page 76).

Dans ce rapport, on mentionne les actions prises pour prévenir la détérioration prématurée des dalles réfrigérantes des arénas à la suite de la pratique du patinage à roues alignées :

- les études préliminaires;
- l'inspection et la mesure de la dureté de la surface des dalles:
- le suivi de l'état des dalles;
- l'analyse de l'air ambiant;
- les correctifs apportés;
- les recommandations émises à la municipalité.

À titre préventif, il importe d'effectuer une bonne inspection visuelle minutieuse, de réparer les défauts du ciment, de maintenir une pression des conduites pendant les activités et l'application d'une bonne peinture uniformément appliquée. Il faudra s'assurer que cette peinture sera ultérieurement compatible à l'adhérence de la glace.

L'état du ciment et des bandes

Pour offrir un service de qualité comme mentionné cidessus, il s'agit de bien réparer les trous et les fissures du ciment pour éviter les chutes. L'application de ciment collant peut suffire pour effectuer ces correctifs. Les bandes doivent aussi être sécuritaires. Il ne doit pas y avoir d'ouvertures dans lesquelles un bout de palette de bâton ou les roues de patins peuvent se coincer. Le joint de la bande et du ciment doit aussi être étanche pour les mêmes raisons. Le côté de la bande faisant face à la surface de jeu doit absolument être lisse et libre de tout objet pouvant accrocher et causer des blessures aux utilisateurs.

La position des buts et le lignage

Les anciens modèles de buts, dont la base prend la forme d'un « 3 », sont à proscrire. Cette pointe s'avère dangereuse si le but bascule sur les participants. Le filet du but doit être tendu de façon à ce qu'il ne touche pas à la surface de jeu, pour éviter que les roues restent prises.

La position des buts est différente de celle adoptée au hockey sur glace. L'arrière du but doit être à l'endroit où on ancre les buts sur la glace. Cela permet plus d'espace aux patineurs pour tourner à l'arrière.

Les buts ne doivent pas être fixés : le risque de blessures importantes s'en trouvera ainsi diminué.

Les lignes sont placées pratiquement au même endroit que sur la glace. Par contre, il existe seulement une ligne rouge au centre pour le *roller hockey*. Les lignes bleues n'existent pas. Les lignes de buts sont avancées étant donné la position des buts, et les cercles de mise au jeu et le cercle central ne sont donc pas nécessaires. Il y a deux façons de faire les lignes : avec de la peinture ou de la gouache. La gouache est peu coûteuse, s'applique bien et s'enlève facilement.

Types de surface

Il existe, à notre connaissance, trois types de surface pour pratiquer le *roller hockey*: le ciment nu, le ciment recouvert de peinture ou de scellant et la surface synthétique.

En vue de connaître les coûts, les quantités, la technique d'application, les frais rattachés à la consommation d'énergie, la durabilité des produits, l'adhérence et le résultat final de ces trois types de surface, référez-vous aux personnes mentionnées à l'annexe C de la section IX (page 70).

Gymnase

On remarque un certain intérêt, particulièrement en milieu scolaire, à offrir l'activité de patin à roues alignées en gymnase. Toutefois, mentionnons certaines réserves quant à la pratique en gymnase. Premièrement, certains types de roues et de freins marquent le plancher du gymnase. Par contre, les roues en polyuréthanne clair ne laissent pas de marque. Deuxièmement, en ce qui concerne la sécurité, certains planchers de gymnase sont très glissants et peuvent

occasionner des chutes. La vitesse des patineurs doit donc être réduite.

Structures acrobatiques

Le patinage acrobatique se divise en deux catégories : il y a le circuit des rampes *half pipe* ou vertical et le circuit de rue *street course*.

Le circuit des rampes nécessite une infrastructure plus sophistiquée et souvent plus onéreuse. Un peu à l'image du surf des neiges, la rampe est en demi-lune d'où son nom anglais *half pipe*. Ces rampes sont le plus souvent fabriquées de bois et doivent respecter les normes de construction standard (ex.: hauteur, largeur, degré d'inclinaison, etc.). Il semble que la hauteur la plus populaire auprès des adeptes se situe entre 2,44 m et 3,05 m. Il est préférable de pratiquer la rampe à l'intérieur, car cette discipline requiert une supervision et un encadrement continus.

Le circuit de rue ou *street course* est de plus en plus populaire auprès des jeunes. De préférence, on le pratique à l'extérieur. Le *street course* consiste essentiellement à sauter en équilibre sur un bout de tuyau et, tout en glissant, à exécuter certaines figures qui portent toutes un nom particulier (ex. : *unity*, royale, *acid soul, top soul, backslide, soul slide, soul grind*, etc.). À l'occasion, on peut remplacer les bouts de tuyaux par une main courante d'escalier ou par le socle d'un monument ou bien par un banc de parc, etc. Lorsqu'on pratique le circuit de rue, on peut aussi utiliser une *fun box*. Il s'agit d'une boîte qu'on installe au milieu de l'aire de pratique. Elle possède une rampe sur ses quatre faces, ce qui constitue des tremplins.

Pour exécuter des *back flip*, des 180°, des 270°, ou même des 360°.

Le circuit de rue est simple à construire, peu dispendieux et se pratique facilement à l'extérieur (ex. : parc municipal, cour d'école, etc.).

Il faut prévoir un dégagement d'au moins 6 m. Le local doit être suffisamment large et long pour faciliter les déplacements et réduire les risques de blessures.

Le port de l'équipement de protection devrait être obligatoire et disponible sur place pour la location. Il faut prévoir une supervision accrue pour ce type de site.

INSTALLATIONS EXTÉRIEURES

Étant donné que le *Code de la sécurité routière* ne permet pas l'utilisation des rues, les adeptes de cette discipline sont continuellement à la recherche de surfaces dures et planes exemptes de trous, d'obstacles et de joints, et qui respectent les différentes exigences de leur activité.

On peut regrouper à l'intérieur de deux catégories les différents lieux de pratique offerts par les municipalités : les aires délimitées et les parcours libres.

Aire délimitée

Aire qui est délimitée par une clôture ou par tout autre moyen physique afin de permettre la pratique de l'activité de patin à roues alignées. On y retrouve trois types de surface, soit asphaltée, en béton ou synthétique.

Surface asphaltée

Pour la surface asphaltée, on utilise un asphalte de type MB6 (asphalte de finition) : la grosseur de la pierre utilisée est relativement petite assurant un roulement plus doux.

Selon le type de pratique, on offrira différents sites de pratique :

PATINAGE RÉCRÉATIF : — cour d'école;
— terrain de stationnement;
— rond d'asphalte.

HOCKEY À ROUES ALIGNÉES : — cour d'école;

patinoires
 extérieures avec
 bandes.

PATINAGE ACROBATIQUE: — site acrobatique.

PATINAGE DE VITESSE : — anneau de vitesse:

circuit fermé à la circulation;

cour d'école;

terrain de stationnement.

Surface de béton

PATINAGE RÉCRÉATIF : — rond de béton; — pataugeoire.

Surface synthétique

Il s'agit d'une surface synthétique de type latex, uniroyal ou asphalte caoutchouté.

PATINAGE RÉCRÉATIF : — piste d'athlétisme; — terrain de tennis.

Parcours libre

(Voies cyclables, parc, fermeture de rue)

On parle de plus en plus des sentiers dits polyvalents ou multifonctionnels (au lieu de voie, de piste ou de bande cyclable) pour tenir compte du fait que les cyclistes ne sont plus les seuls à vouloir se déplacer ou s'amuser en sécurité hors du réseau routier. Nous utiliserons dans le texte le terme « voie cyclable » à cause de son usage reconnu.

Le terme « voie cyclable » englobe la piste cyclable et la bande cyclable.

La **piste** cyclable est une voie cyclable aménagée à l'extérieur de la route, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur de l'emprise et constitue l'aménagement le plus sécuritaire que ce soit pour un cycliste ou un patineur. La **bande** cyclable, quant à elle, est une voie cyclable contiguë à la chaussée qui peut être unie ou bidirectionnelle. Il existe plusieurs normes

différentes^{10,11} (en fait de type et largeur) pour l'aménagement des voies cyclables selon le milieu rural ou urbain, le débit de circulation des véhicules automobiles, les débits des cyclistes, la vitesse des véhicules, la présence de stationnement, les intersections, etc. La notion de **réseau cyclable sécuritaire** devrait être adaptée pour que l'on parle aussi de réseau de patinage sécuritaire.

La largeur des pistes recommandée par l'AASHTO est d'au moins 3,7 m (12 pieds) alors que la norme minimale recommandée par le ministère des Transports est de 2,75 m et que la norme pour les corridors multifonctions est d'au moins 3 m.

Voies cyclables

Plusieurs municipalités ont permis ou tolèrent la présence des patineurs sur les voies cyclables. Il s'agit de pistes qui sont, la plupart du temps, à l'écart de la circulation automobile.

L'Association internationale de patins en ligne (IISA)¹² propose certains paramètres dans l'aménagement de pistes de patins à roues alignées.

Norme AASHTO (American Association of State Highway and Transportation Officials [1991]). Guide for the Development of Bicycle Facilities. Washington, AASHTO Task Force on Geometric Design, August, 44 p.

Ministère des Transports du Québec. Document sur les normes d'aménagement des voies cyclables, 1996, pp. 1-32.

¹² IISA International In-line Skating Association, ≈ 1 800 FOR-IISA

Largeur des pistes

On doit tenir compte du niveau de fréquentation et de la vitesse des usagers. Étant donné le déplacement latéral du patineur, on suggère une largeur de 2,44 m (8 pieds).

Visibilité

On doit s'assurer que le patineur a une bonne visibilité.

Vitesse

Les courbes ne doivent pas être plus accentuées que celles prévues pour la bicyclette. Aux intersections, on doit prévoir environ 9,14 m (30 pieds) de plat pour permettre l'arrêt.

- Drainage

Il ne doit pas y avoir d'eau sur la piste. Une surface mouillée devient très glissante pour le patineur.

Entretien de la piste

Il faut s'assurer de remplir les fissures, particulièrement celles parallèles à la piste. Il est recommandé de ne pas utiliser une substance caoutchoutée qui est glissante pour le patineur. On recommande de balayer régulièrement la piste, car les roues des patins bifurquent facilement lorsqu'il y a présence de poussière ou petites roches.

Il faut s'assurer que la ligne centrale de la piste soit visible afin de bien délimiter la piste. Lorsqu'il est possible, il devrait y avoir une surface gazonnée sur les côtés de la piste. Ceci rassure le patineur et amortit le choc de sa chute.

Il faut prévoir une signalisation aux abords de la piste.

Parc

La cohabitation piéton-patineur n'est pas très recommandée. Lorsque l'on permet la circulation des patineurs dans les parcs, on doit s'assurer que les piétons peuvent emprunter une autre voie. La vitesse du patineur est très différente de celle du piéton. Les critères de sélection des parcs pour ce type d'activité peuvent être les mêmes que ceux utilisés au moment du choix des pistes cyclables.

• Fermeture de rue (partielle ou totale)

Certaines municipalités vont permettre, à des heures précises, l'utilisation de la chaussée. À ce moment-là, la chaussée doit être interdite aux automobilistes. On agit de la même façon que pour un événement populaire. Il est souhaitable d'assurer des services de sécurité similaires à ceux prévus pour ce type d'événement.

SECTION VII

CONTEXTE LÉGISLATIF AU QUÉBEC

EN VERTU DU *CODE DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE*, L'UTILISATION DE PATINS À ROUES ALIGNÉES SUR LA CHAUSSÉE EST INTERDITE

SECTION VII-

CONTEXTE LÉGISLATIF AU QUÉBEC

L'article 499 du Code de la sécurité routière (ch. C-24.2) prévoit que « nul ne peut faire usage sur la chaussée de patins, de skis, d'une planche à roulettes ou d'un véhicule-jouet ». De plus, le Code définit le mot « chaussée » à l'article 1 comme étant la « partie d'un chemin public normalement utilisée pour la circulation des véhicules routiers ». Le Code prévoit une amende de 30 \$ à 60 \$ pour les contrevenants.

Ainsi, la portion de la chaussée identifiée comme prioritaire ou exclusive pour les bicyclettes demeure une chaussée au sens du Code et la pratique du patin y est donc interdite. Par contre, lorsqu'une voie cyclable est séparée par des moyens physiques de l'aire de circulation des véhicules automobiles, elle ne constituerait pas une partie de la chaussée et la circulation en patins à roues alignées y est permise, à moins d'une réglementation municipale contraire. En effet, la *Loi sur les cités et villes*, le Code municipal et la Charte établissant une municipalité confèrent un pouvoir réglementaire aux municipalités leur permettant de réglementer l'usage des rues, trottoirs, terrains et places publics. La réglementation municipale concernant la pratique du patin à roues alignées peut donc être différente d'une municipalité à l'autre.

Cependant, en aucun cas une ville ne pourra permettre l'usage du patin à roues alignées sur la chaussée. Vous trouverez à l'annexe G de la section IX (page 83) des exemples de réglementation municipale.

SECTION VIII

CONSIGNES DE SÉCURITÉ

FAIRE CONNAÎTRE LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

SECTION VIII-

CONSIGNES DE SÉCURITÉ

Tous les intervenants concernés par le patin à roues alignées auraient avantage à faire connaître les consignes de sécurité qui s'appliquent à cette activité. Une meilleure connaissance de celles-ci sensibiliserait les patineurs à adopter une pratique plus sécuritaire.

Renseignements généraux

S'informer

Informez-vous, auprès de votre municipalité, des endroits où il est permis de patiner (pistes cyclables, parcs ou autres). Patinez uniquement sur des sites autorisés. Il importe de savoir que le *Code de la sécurité routière* interdit aux patineurs de circuler sur la chaussée.

Choisir

Choisissez une surface de patinage qui convient à votre niveau d'expérience. Une bonne surface peut faire toute la différence dans le succès et le plaisir à pratiquer ce sport.

Chaque parcours a ses propres caractéristiques et, par conséquent, ses propres dangers. Il faut toujours être à l'affût des différents obstacles qui pourraient surgir.

Le béton est très dur, donc on roule plus vite. Il faut faire attention aux fissures, car elles y sont nombreuses. Si les roues s'y prennent, c'est la chute assurée.

La piste asphaltée est moins dure, donc moins rapide et offre une meilleure adhérence.

Éviter

Sur la piste, il faut éviter les trous d'homme et les nidsde-poule. Le goudron qui sert à remplir les fissures est un terrible ennemi, particulièrement par une grande chaleur.

Afin de prévenir les chutes, il faut éviter l'eau, le sable, les surfaces glissantes et les pentes trop abruptes.

Il faut éviter de descendre ou de monter un escalier avec des patins.

Les règles du patineur

① Adoptez un comportement sécuritaire

- portez toujours l'équipement protecteur, soit le casque, les protège-poignets, les protège-genoux et les protège-coudes;
- maîtrisez les techniques de base : enjambées, virages, arrêts;
- gardez votre équipement en bon état;
- ne patinez pas le soir; si vous ne pouvez faire autrement, portez des vêtements réfléchissants ou des clignotants.

2 Soyez alerte

- contrôlez votre vitesse;
- soyez attentif à l'état de la chaussée;
- évitez les surfaces mouillées, huileuses ou sablonneuses.

3 Respectez les règlements

 renseignez-vous sur les règlements en vigueur dans les sites que vous utiliserez.

4 Soyez courtois

- patinez du côté droit, dépassez à gauche;
- signalez vos intentions en disant « À gauche »;
- cédez toujours le passage aux piétons;
- soyez l'ambassadeur de la bonne pratique du patin à roues alignées.

SECTION IX

ANNEXES

- **A.** LISTE D'ÉVÉNEMENTS ET DE PARTICIPANTS AU COURS DE L'ANNÉE 1996
- **B.** LISTE DE PROJETS MUNICIPAUX
- C. LISTE DE MUNICIPALITÉS UTILISANT DIFFÉRENTS TYPES DE SURFACE POUR LA PRATIQUE DU HOCKEY À ROUES ALIGNÉES
- D. COORDONNÉES UTILES
- E. LISTE DE DOCUMENTS OU OUTILS D'INFORMATION
- F. RENSEIGNEMENTS SUR LES PATINS
- **G.** EXEMPLES DE RÉGLEMENTATION DANS QUELQUES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

SECTION IX-

ANNEXES

A. LISTE D'ÉVÉNEMENTS ET DE PARTICIPANTS AU COURS DE L'ANNÉE 1996

LISTE D'ÉVÉNEMENTS ET DE PARTICIPANTS AU COURS DE L'ANNÉE 1996					
DATE	Nom de l'Événement	PARTICIPANTS			
27 avril	Rock et Roule Montréal	500			
19 mai	Festival de la santé	2 500			
19 mai	Rock et Roule Laval	250			
8 juin	Coupe du Québec- Tournois estivaux	200			
8 juin	Maski-patin	150			
9 juin	Vélo Fête	250			
22 juin	Repentigny, roulez-y!	300			
29 juin	Coupe du Québec- Classique <i>Rollerblade</i>	600			
1 ^{er} juillet	Lanaupatin	275			
11 août	Coupe du Québec- Grand prix Beausoleil	500			
14 août	Classique Oberson	100			
8 septembre	Coupe du Québec- Randonnée des Gouverneurs	250			
22 septembre	Marathon de Montréal	500			
	TOTAL	6 375			

Il est à noter que ces chiffres sont approximatifs, et que certains événements ne sont peut-être pas listés dans le répertoire de la Fédération de patinage de vitesse du Québec, section patin à roues alignées.

B. LISTE DE PROJETS MUNICIPAUX

Municipalités de 5 000 habitants et plus

VILLE, POPULATION, RESPONSABLE, TÉLÉPHONE	TITRE DU PROJET (TYPE)	OBJECTIF(S) VISÉ(S)	DESCRIPTION	Ressources	ÉVALUATION ET CONCLUSION
Baie-Comeau 27 600 François Leblond (418) 296-8350	Patinoire extérieure Centre Henry Léonard (aménagement- animation).	Amuser et faire participer jeunes et moins jeunes.	Asphalter la surface existante, la ligner et améliorer l'éclairage.	50 000 \$.	Aucune réponse actuellement sur les projets d'immobilisation.
Charlesbourg 74 000 Marie Anderson (418) 624-7790	Animation de la rampe rouli-roulant au Patro (animation).	Permettre de pratiquer sur une rampe avec surveillance.		+ ou - 4 300 \$ pour surveillance du site et sommes additionnelles pour réparer la clôture, etc.	Recommander à l'Exécutif d'investir 4 300 \$ dans l'aménagement d'un circuit de patin et ne plus engager de surveillant.
Charlesbourg 74 000 Marie Anderson (418) 624-7790	(promotion)	Permettre aux adeptes de pratiquer en toute sécurité.	Promotion de 3 sites accessibles selon horaire précis. Fermeture d'une rue non résidentielle, d'un stationnement et d'un sentier asphalté.	Confection des panneaux de signalisation (2 par site), 280 \$.	Difficile d'évaluer la participation étant donné qu'il n'y avait pas de surveillance. À poursuivre l'an prochain avec certaines améliorations.
Charlesbourg 74 000 Réjean Robitaille (418) 624-7792	Patinage libre en patin (animation).	Offrir aux adeptes la possibilité de pratiquer leur sport à l'intérieur en toute sécurité.	Séance de patinage libre dans l'aréna, selon un horaire précis 3 fois/sem. du 15 avril au 15 juillet.	Surveillant- préposé de guichet (8 \$/h).	Très faible participation probablement due à la belle température. À réévaluer à l'été 1997.
Charlesbourg 74 000 Réjean Robitaille (418) 624-7792	Ligue de <i>roller hockey</i> (animation).	Offrir une activité de roller hockey. Financer les complexes sportifs.	Location de l'aréna sur la surface cimentée du 15 avril au 15 juillet pour la pratique du roller hockey.	Revenus de près de 15 000 \$.	Excellente participation (21 équipes), contrat de 4 ans à répéter d'année en année.

VILLE, POPULATION, RESPONSABLE, TÉLÉPHONE	TITRE DU PROJET (TYPE)	Objectif(s) visé(s)	DESCRIPTION	Ressources	ÉVALUATION ET CONCLUSION
Charlesbourg 74 000 Serge Paquin (418) 624-7761	Aménagement d'un sentier de patin à roues alignées (aménagement).	Permettre de pratiquer leur sport en toute sécurité sur un terrain aménagé.	Sous les lignes d'Hydro-Québec dans un parc de quartier (sentier de près de 1 km).	Approximatif 100 000 \$ sur un budget total de 200 000 \$.	Travaux projetés à l'été 1997.
Châteauguay 42 000 Serge Labrie (514) 698-3112	Ligue estivale de hockey en patins à roues alignées avec périodes de patinage libre (animation).	Permettre à la clientèle de pratiquer dans un cadre structuré (présence d'animateurs) et sécuritaire (aréna).	Organiser parties de <i>roller</i> . Permettre la pratique libre.	Accès à l'aréna pendant l'été, avoir personnel d'encadrement et équipements pour le hockey.	Profiterait d'avoir plus grande visibilité (i.r. site ext.), peu d'intérêt pour le patinage libre. Plus un moyen de déplacement qu'un loisir.
Châteauguay 42 000 Claude Cardinal (514) 698-3107	Tour du dimanche (animation).	Mettre en place un tracé temporaire (7 h/sem.) autour de la rivière Châteauguay pour circuler en patins à roues alignées.	Voie partagée de la chaussée entre auto et patin pour une durée de 7 h le dimanche seulement pendant 8 sem. l'été.	Location de matériel de signalisation, équipe de montage, promotion et information.	Beaucoup plus utilisé par les cyclistes et pas assez long.
Gatineau 106 000 Vincent Beaumont (819) 243-2566	Cours d'initiation au patin offerts au printemps, été, automne pour enfants et adultes (programme d'activité).	Répondre à un besoin de formation. Plus de 75 personnes ont suivi le cours.	Cours offerts sur la base d'atelier éclair (2-3 h) sur une période de 8 sem. dans les parcs.	Embauche d'un spécialiste.	Ces cours permettent de développer aptitude et dextérité et d'être plus sécuritaire.
Hampstead 7 800 Christine Lapointe (514) 369-8260	Patins à roues alignées pour les jeunes de 4 à 15 ans (animation).	Fournir un programme de roller hockey à tous les jeunes afin d'exceller dans ce sport au printemps et à l'automne.	Programme s'étalant de mai à juin. 4 jrs/sem. Autre programme à l'automne. 2 jrs/sem.	1 000 \$.	Notre programme a beaucoup de succès et le nombre d'adeptes augmente à chaque session.
Joliette 17 700 Monique Bélair (514) 753-8050	Ligue de roller hockey Lanaudière (soutien à la Ligue de roller hockey).	Permettre aux jeunes de 9 ans et plus + adultes de pratiquer cette activité.	Ligue estivale se déroulant à l'aréna; environ 10 semaines.	Publicité.	Cette activité permet aux mordus du hockey de prolonger leur saison.

VILLE, POPULATION, RESPONSABLE, TÉLÉPHONE	TITRE DU PROJET (TYPE)	Objectif(s) visé(s)	DESCRIPTION	Ressources	ÉVALUATION ET CONCLUSION
Lac Beauport 5 100 Michel Gagné (418) 849-7141	Journée en patins à roues alignées (animation).	Permettre aux débutants de découvrir ce sport et offrir diverses activités : parcours d'habileté, obstacles.	Au Centre de ski Le Relais (de 10 à 16 h) les dimanches d'août.	Service des travaux publics (sécurité), club de ski (bénévoles).	
Lévis 42 000 Michel Belzille (418) 838-4153	Ligue estivale (animation).	Offrir un service très en demande.	Dans l'aréna à Lacroix, ligues de différentes catégories.	Prêt de l'aréna. Recouvrement du plancher.	En projet.
Montréal 1 000 000 JG. Handfield (514) 872-2948	Ligue de <i>roller hockey</i> (animation).	Permettre aux gens de pratiquer ce sport dans un cadre structuré.	Organisation de 2 ligues en partenariat avec deux organismes différents.	Prêt de 2 arénas.	600 participants dont 450 jeunes et 150 adultes.
Otterburn Park 6 500 Marie-Claude Duguay (514) 536-0297	Anneau de patin à roues alignées (aménagement).	Permettre aux jeunes de pratiquer dans un endroit sécuritaire.	Club Optimiste fermait ses livres en 1994. Les membres du comité ont remis 15 000 \$ à la ville pour aménager une piste de patin.	15 000 \$ du Club Optimiste et 10 000 \$ de la municipalité.	Aurait été plus positif d'aménager la surface ext. avec bandes. Des infrastructures s'y trouvaient : chalet, éclairage, etc.
Outremont 23 000 Chris Mandélos (514) 435-6285	Ligue de <i>roller hockey</i> (animation).	Réunir les usagers, organiser, regrouper les intérêts communs.	Joute, pratique, calendrier, éliminatoires.	2 animateurs, arbitres et marqueur d'aréna.	À notre 3° année, de plus en plus de jeunes (4 catégories).
Québec 167 400 Michel Leullier (418) 648-3506	Piste de patin à roues alignées sur les plaines d'Abraham (aménagement : projet conjoint Commission des champs de bataille nationaux et ville de Québec).	Répondre aux utilisateurs du parc des Champs de bataille selon le règlement en vigueur. Projet utile à toute la population.	Piste sens unique 1 354 km de long par 3 m de large. Environnement enchanteur, local, tables, etc.	120 000 \$ (60 000 \$ par la ville et environ 58 000 \$ par la Commission).	Site très fréquenté, plus de 200 paires de patins en location quotidiennement.
Rimouski 33 000 Luc Boucher (418) 723-0246	(aménagement possible dans un parc)	Offrir aux citoyens un endroit sécuritaire pour la pratique du patin.	Élargissement possible d'une piste cyclable.		

VILLE, POPULATION, RESPONSABLE, TÉLÉPHONE	TITRE DU PROJET (TYPE)	OBJECTIF(S) VISÉ(S)	DESCRIPTION	Ressources	ÉVALUATION ET CONCLUSION
Rivière-du-Loup 14 400 Venance Pelletier (418) 862-0906	Anneaux pour patin (formation d'une ligue sur patinoires extérieures) (aménagement).	Essayer de trouver un endroit commun pour les adeptes de cette discipline; création d'une ligue jeunes et adultes.	Création d'un skate park pour les patins à roues alignées.	Environ 50 000 \$ plus 20 000 \$ en ressources humaines.	Dans l'ensemble, nous sommes satisfaits.
Shawinigan 20 000 Danielle Vachon	Asphaltage de patinoires extérieures (aménagement).	Besoin clairement exprimé par les jeunes pour pratiquer dans des endroits sécuritaires et particuliers.	Asphaltage de 3 patinoires ext. éclairées. L'une l'est depuis déjà plusieurs années et les 2 autres, depuis oct. 1996.	Personnel des travaux publics.	1 ^{re} patinoire achalandée par des équipes 7 jrs/sem. Les 2 autres, trop récentes pour évaluation.
Sherbrooke 75 000 Marcel Létourneau (819) 821-5842	Construction d'une patinoire (aménagement).	Répondre aux besoins des adeptes du hockey en patins à roues alignées.	Construction patinoire ext., recouvrement spécial vendu par Defargo.	55 000 \$.	Évaluation : 43 000 \$. Coût du projet : 55 000 \$.
Saint-Bruno-de- Montarville 25 000 Gaétan Boulet (514) 653-2443	Roller hockey- aréna été (animation).	Permettre de pratiquer le sport au printemps.	Joute de hockey pour novice à midget pendant 8 sem. avec moniteurs.	Programme autofinancé avec les inscriptions.	Participation décevante. Patinoire extérieure en 1992.
Saint-Georges 20 000 Dany Côté (418) 228-8155	Ligue de <i>roller hockey</i> pour les jeunes (animation).	Donner l'opportunité aux jeunes de pratiquer ce sport.	Période de 8 sem.; ils jouent 2 fois par semaine.	1 personne ressource, arbitres et chronomètres.	Ligue existe depuis 3 ans et l'on remarque une diminution à tous les ans.
Saint-Jean-sur- Richelieu 37 000 Louis Michaud (514) 357-2191	Ligue de <i>roller hockey</i> (animation).		Ligue de <i>roller</i> dans le colisée	Organisation par LHM. La ville fournit les installations.	À venir.
Saint-Rémi 6 000 Luc Denis (514) 454-9227	Patinoire extérieure asphaltée (aménagement).	Donner aux jeunes un endroit pour pratiquer.	Aménagement d'une patinoire avec bandes permanentes, surface asphaltée et peinturée.	40 000 \$.	Très utilisée l'été et très facile à construire, la glace en hiver.
Sainte-Rosalie 5 500 Yanick St-Onge (514) 799-1313	Le Tour de la Rosalie (promotion du patin à roues alignées).	Participation des gens à l'activité physique sur un parcours déterminé.	Projet déjà existant pour le vélo. Incluons le patin à l'été 1997.	4 426 \$.	Ajout du patin très approprié dans la démarche éducative.

VILLE, POPULATION, RESPONSABLE, TÉLÉPHONE	TITRE DU PROJET (TYPE)	OBJECTIF(S) VISÉ(S)	DESCRIPTION	Ressources	ÉVALUATION ET CONCLUSION
Stoneham 4 900 Steve Martel (418) 848-7381	Surface multifonction- nelle (aménagement).	Se doter d'un équipement fonctionnel dans un environnement sécuritaire.	Aménagement d'un espace asphalté.	2 200 \$.	Projet répond aux besoins, espace limité, horaire difficile à gérer.
Val-des-Monts 5 944 Julie Dagenais (819) 451-9400	Asphaltage de 2 patinoires (aménagement).	Permettre de pratiquer sur une surface unie.	Asphaltage de 2 patinoires.	47 000 \$.	Certains ajustements à faire après le dégel. Projet satisfaisant.

Source : Regroupement québécois du loisir municipal.

Municipalités de 5 000 habitants et moins

VILLE, POPULATION, RESPONSABLE, TÉLÉPHONE	ACTIVITÉS LIBRES- ACTIVITÉS OU ÉVÉNEMENTS ORGANISÉS	ENDROIT ET TYPE DE PRATIQUE	RÈGLEMENT ET TYPE DE PRATIQUE	PROGRAMME DE SENSIBILISATIO N OU DE FORMATION, OU LES DEUX	PROJET À VENIR
Beauceville 3 400 Paul Morin (418) 774-6252	Aucune activité libre ni organisée.	Rues, mais plus dans les cours d'école.	Aucun.	Aucun.	Projet de ligue mineure et patinage libre dans l'aréna.
Berthierville 4 200 Daniel Bellehumeur (514) 836-2676	(animation et projet pilote) (21, 28 juillet 1996).	Fermer une portion de rue durant une période donnée.			
Bromptonville 3 200 André Boutin (819) 846-2757	Aucune activité libre ni organisée.	Rues.	Aucun.	Aucun.	Ils ont déjà réalisé une étude pour déterminer les endroits propices, mais rien n'a été développé.
Crabtree 3 500 Raymond Gauthier (514) 754-3434	Patinage libre et rampe. Aucune activité organisée.	Arénas, rues, stationnement, cour d'école.	Aucun.	Aucun.	Ils ont organisé des activités intérieures pour régler les problèmes de la pratique dans les rues, mais cela a beaucoup diminué.

VILLE, POPULATION, RESPONSABLE, TÉLÉPHONE	ACTIVITÉS LIBRES- ACTIVITÉS OU ÉVÉNEMENTS ORGANISÉS	ENDROIT ET TYPE DE PRATIQUE	RÈGLEMENT ET TYPE DE PRATIQUE	PROGRAMME DE SENSIBILISATIO N OU DE FORMATION, OU LES DEUX	PROJET À VENIR
Dégelis 3 600 Guildo Soucy (418) 853-3636	Aucune activité libre ni organisée.	Rues, mais plus dans les cours d'école.	Aucun.	Aucun.	Possibilité de ligue mineure et de patinage libre à l'aréna.
Ferme-Neuve 3 000 André Lachaîne (819) 587-3101	Aucune activité libre. Il y a trois ans, il existait des ligues organisées, mais plus rien maintenant.	Patinoire asphaltée (libre).	Un règlement qui interdit la pratique libre dans les rues.	Le journal local dédit une chronique d'information sur les équipe- ments et le comportement à adopter.	Il y a des possibilités de projet selon la demande. Ils désireraient organiser une ligue mineure.
Fermont 3 700 Jacques Pelletier (418) 287-5471	Patinage libre structuré. Activité spéciale avec la maison des jeunes.	Aréna, piste d'athlétisme et rues.	Règlement interdit dans les rues sauf deux moins passantes et interdit dans la piste cyclable.	Lors des terrains de jeu, les moniteurs informent sur la sécurité et le port de l'équipement. Le Club optimiste offre aussi une séance d'information.	Ils désirent acquérir une signalisation pour le patin en 1998.
Grande-Rivière 4 200 Renauld Langlois (418) 385-2283	Aucun pratique libre. Il y a deux ans, les discos fonctionnaient très bien.	Aréna, rues et stationnement (libre).	Aucun.	Aucun.	Aucun.
Lac Etchemin 4 230 José Poulin (418) 625-8741	Les Amis du Parc (assurance, surveillance).	Avoir un site pour les adeptes de ce sport.	Construction et aménagement d'un site.		Problématique par rapport aux assurances.
L'Épiphanie 4 000 Jean-Marc Cimon (514) 588-6828	Aucune pratique libre ni organisée.	Rues, cours d'école et stationnement (libre).	Aucun.	Aucun.	Il y a des possibilités de projet selon la demande.
Mont-Carmel 4 800 Mario Vincent (819) 375-9856	Aucune pratique libre. Équipes de hockey mineur dans une ligue régionale.	Patinoire asphaltée, rues et stationnement (hockey et libre).	Aucun.	Ils affichent l'information qu'ils reçoivent sur le sujet.	Aucun.

VILLE, POPULATION, RESPONSABLE, TÉLÉPHONE	ACTIVITÉS LIBRES- ACTIVITÉS OU ÉVÉNEMENTS ORGANISÉS	ENDROIT ET TYPE DE PRATIQUE	RÈGLEMENT ET TYPE DE PRATIQUE	PROGRAMME DE SENSIBILISATIO N OU DE FORMATION, OU LES DEUX	PROJET À VENIR
New Richmond 4 200 Jean-Marc Babin (418) 392-7030	Aucune pratique libre. Il y a deux ans, ils ont fait des discos en patins, mais maintenant cela ne fonctionne plus. Dans la randonnée en vélo, ils permettent le patin.	Rues et stationnements (libre).	Aucun.	Kino-Québec a fait une séance d'information aux jeunes.	Aucun.
Oka 1 700 Diane Desormeaux (514) 479-6520	Aucune pratique libre ni organisée.	Un peu dans les rues (libre).	Aucun.	Aucun.	Aucun étant donné la problématique des assurances.
Saint-Basile 2 800 Luc Latulippe (418) 329-3175	Patinoire asphaltée multifonctionnelle (aménagement).	Asphaltage de l'actuelle patinoire.			Présentement à l'étude.
Saint-Charles-de- Drummondville 4 500 Hélène Fréchette (819) 477-4530	Réseau Plein Air Drummond (piste cyclable régionale).	Utilisation conjointe de la piste cyclable par les vélos et patins.			Projet en élaboration.
Saint-Cyprien 1 300 Marc-Émile Dionne (418) 963-3035	Patinage libre structuré. Activité spéciale lors de la Saint-Jean-Baptiste.	Surface de béton avec peinture asphalte et poli (libre).	Aucun règlement spécial, mais il est interdit dans les rues.	Aucun. Rivière- du-Loup offre une formation.	Ils veulent organiser une ligue de hockey adulte en 1997.
Saint-Henri 4 000 Alain Cadoret (418) 882-2375	Aucune pratique libre ni organisée.	Rues pour transport.	À venir.	Aucun.	Ils attendent la demande.
Saint-Jean-Baptiste 3 000 Daniel Soucy (514) 467-1691	Patinage libre structuré et rampe. Ligue de hockey mineur.	Gymnase avec surface caoutchoutée (Mondo).	Code de sécurité routière interdit la pratique.	Offre des cours d'initiation aux jeunes et adultes.	Désire améliorer le service actuel, car n'a débuté qu'en janvier dernier.

VILLE, POPULATION, RESPONSABLE, TÉLÉPHONE	ACTIVITÉS LIBRES- ACTIVITÉS OU ÉVÉNEMENTS ORGANISÉS	ENDROIT ET TYPE DE PRATIQUE	RÈGLEMENT ET TYPE DE PRATIQUE	PROGRAMME DE SENSIBILISATIO N OU DE FORMATION, OU LES DEUX	PROJET À VENIR
Saint-Marc-des- Carrières 3 200 Benoît Delisle (418) 268-8060	Répondre à une demande croissante de la pratique du patin (aménagement, animation et promotion).	Développer des espaces pour le roller hockey et un parc pour planches à roulettes ainsi que pour patin à roues alignées. Patinoire en bitume 80' X 160', skate park 9 900 ² . Construction fin novembre 1996.			Début des activités doivent avoir lieu au printemps 1997 en collaboration avec commission scolaire et Club Optimiste.
Stoneham 4 900 Steve Martel (418) 848-7381	Surface multifonctionnelle (aménagement)	Se doter d'un équipement fonctionnel dans un environnement sécuritaire	Aménagement d'un espace asphalté	2 200 \$	Projet répond aux besoins, espace limité, horaire difficile à gérer
Trois-Pistoles 3 900 Michel Rioux (418) 851-1662	Aucune pratique libre ni organisée.	Rues, cours d'école et stationnement (libre).	Pas de règlement municipal, mais ils appliquent celui de la loi.	Ils ont un programme de sensibilisation inscrit dans leur politique familiale.	Aucun.
Thurso 3 000 Richard Bisson (819) 985-2000	Aucune pratique libre ni organisée.	Rues.	Aucun.	Aucun.	Selon la demande.
Windsor 4 860 Denis Péloquin (819) 845-4588	Patinage libre structuré. Aucune activité organisée.	Stationnement de la polyvalente.	Code de la sécurité routière.	Bulletin municipal, information sur règlements et sécurité.	Cette année, l'aréna est en rénovation, donc pour 1998, ils vent organiser une ligue mineure. Il y aura peut-être un projet de patinoire extérieure asphaltée.

Source : Regroupement québécois du loisir municipal.

C. LISTE DE MUNICIPALITÉS
UTILISANT DIFFÉRENTS
TYPES DE SURFACE POUR
LA PRATIQUE DU HOCKEY
À ROUES ALIGNÉES

Ciment nu : Aréna Nicolet

Peinture: Aréna Gatineau

Aréna Blainville

Aréna Mirabel

Luc St-Jean (514) 475-8656,

poste 26

Aréna Longueuil

Robert Gingras (514) 646-8651

Aréna Havre-aux-Maisons

ANHA

Éric Côté a 1 888 668-2642

Scellant: Aréna Sainte-Anne-de-la-Pérade

Aréna Dolbeau

Aréna Saint-André-Avellin

Surface synthétique : Centre Molson

Sportcourt Canada, ≈ (306) 955-9606 (vend des surfaces synthétiques)

D. COORDONNÉES UTILES

Membres du Comité

Monsieur Luc Labrecque Service des loisirs Ville de Nicolet 316, rue du Frère-Dominio

Monsieur Claude Bolduc Fédération de patinage de vitesse du Québec Section patin à roues alignées 4545, avenue Pierre-De Coubertin

Monsieur René Monette Association québécoise des directeurs de loisirs municipaux Ville de Saint-Timothée 88, rue Saint-Laurent, C.P. 69 Saint-Timothée (Québec) J6S 6J9	a (514) 371-4001 b (514) 371-4163
Monsieur Jean-Guy Handfield Service des sports, des loisirs et du développement social de la ville de Montréal 7400, boulevard Saint-Michel Montréal (Québec) H2A 2Z8	≘ (514) 872-2948 ≘ (514) 872-0981
Madame Dominique Lesage Prévention des traumatismes Direction de la santé publique de Montréal-Centre 4835, avenue Christophe-Colomb Montréal (Québec) H2J 3G8	(514) 528-2400 poste 3362 (514) 528-2426
Monsieur Jacques Richard Kino-Québec Direction de la santé publique de Montréal-Centre 4835, avenue Christophe-Colomb Montréal (Québec) H2J 3G8	(514) 528-2400 poste 3451 (514) 528-2512
Monsieur Richard Boisvert Direction de santé publique des Laurentides 185, rue Durand Saint-Jérôme (Québec) J7Z 2V4	(514) 436-5669 poste 227 (514) 436-1761
Monsieur Jean-Pierre Hunter Chef de section - Activités sportives 1375, rue Grenet Villo Saint Laurent (Québos), H41, 5K3	≘ (514) 855-6120 ≘ (514) 855 6100

Ville Saint-Laurent (Québec) H4L 5K3

(514) 855-6109

Monsieur Denis Brown

Régie de la sécurité dans les sports du Québec

Madame Isabelle Dupont

Aréna Optimiste

Monsieur Louis-Gilles Pellerin

 Vélocité Montréal
 ☎ (514) 524-4803

 99, rue de la Commune Est
 ☎ (514) 876-3660

 Montréal (Québec) H2Y 1J1
 ☒ (514) 524-4803

Personnes ressources

ÉTATS-UNIS

Monsieur Dave Cooper International In-Line Skating Association (IISA) Government Relations Committee Dearborn (Michigan)

ÉTATS-UNIS **ଛ** (313) 562-6104

Monsieur Henry Zouver Executive Director International In-Line Skating Association (IISA) Atlanta (Georgia)

Monsieur Steve Novak
President
New York Road Skaters Association
New York (New York)

(404) 634-9032

USAC/RS

(U.S. Amateur Confederation of Rolley Skating)

Roller Sports Canada

Madame Sandy Nimmo

Canadian In-Line and Rollerskatings Association

117-679 Queens

Quay West (416) 260-0018
Toronto (Ontario) M5V 3A9

Madame Chantale Taillon

ACMPRA

Madame Nancy Rytina

Madame Valery Tibells

Director of Communications

Safe Kids Canada

Madame Sandy Maguire

Canadian Standards Association Consumer Services Program

Standards Development

Madame Catherine Brooks
Safety Policer Officer
Road User Policer Office
Ministère des Transports de l'Ontario
2nd Floor, West Building
1201 Wilson Avenue
Toronto (Ontario) M3M 1J8

(416) 235-3626

(416) 235-3633

Skate Parks intérieur (privé)

 Québec extrême
 (418) 622-3664

 Tazmahal
 (514) 284-0051

 Boucherville
 (514) 655-9988

Monsieur Alex Fine Public Policy Assistant National Safe Kids USA 111 Michigan Avenue, N.W. Washington, D.C. 20010-2970

Monsieur Keven McKenzie Sports and Recreation Standards Canadian Standards Association 178 Rexdale Boulevard

Madame Margaret Herbert Senior Analyst Diseases of Infants and Children Div. Health Canada LCDC Building

Monsieur Denis Denman Conseiller SPCUM

Fédération de patinage de vitesse du Québec, section patin à roues alignées

Fédération de patinage de vitesse du Québec Section patin à roues alignées

4545, avenue Pierre-De Coubertin

Association de patinage à roues alignées

de l'Ouest du Québec

Association de patin à roues alignées de l'Est du Québec M. Pierre Gagné (président par intérim) 9135, place Charleroi

E. LISTE DE DOCUMENTS OU OUTILS D'INFORMATION

Règlement de sécurité de la Fédération de patinage du Québec, section patin à roues alignées

Guide de sécurité pour organisateur d'événements populaires de patin à roues alignées

Disponible à la Fédération de patinage de vitesse (≈ [514] 252-3024) et à la Régie de la sécurité dans les sports du Québec (≈ [819] 371-6033).

Programme de certification des moniteurs

Disponible à la Fédération de patinage de vitesse, **(514)** 252-3024.

Vidéo sur la sécurité en patin à roues alignées

Disponible au service de police de la CUM, Service de la circulation, ⋒ (514) 280-3303.

Calendrier des événements populaires et des courses de patins à roues alignées

Disponible à la Fédération de patinage de vitesse, **(514)** 252-3024.

Feuillet d'information sur la sécurité du patineur

Disponible à la Fédération de patinage de vitesse (\$\approx\$ [514] 252-3024), Regroupement québécois du loisir municipal (\$\approx\$ [514] 252-3142) et à la Régie de la sécurité dans les sports du Québec (\$\approx\$ [819] 371-6033).

Programme de promotion de la sécurité en patin à roues alignées (vidéo) ET
Guide sur la sécurité en patin à roues alignées (dépliant, affiche)

Disponible à Benetton Sport System Canada (€ [514] 631-6331 ou 1 800 561-9090).

Revue sur le patinage acrobatique

Revue *Asphalt* C.P. 253, succursale H Montréal (Québec) H3G 2K8

F. RENSEIGNEMENTS SUR LES PATINS

Il est conseillé de s'adresser à des boutiques spécialisées afin de profiter de l'expertise des vendeurs qui sont habituellement eux-mêmes des adeptes.

Le choix du type de patins est établi en fonction de l'usage que l'on compte en faire : se promener de temps en temps la fin de semaine, l'utiliser comme moyen de transport, jouer au hockey à roues alignées ou améliorer sa condition physique.

La condition physique et l'habileté dans la pratique des sports sont des critères à considérer, tant pour les adultes que pour les enfants.

Le patin et le chausson

Les patins à roues alignées doivent nécessairement être confortables et bien ajustés (comme des bottes de ski ou des patins à glace).

Pour vérifier la grandeur, lorsqu'on se tient droit, les orteils doivent légèrement toucher le bout du chausson. Lorsqu'on fléchit les genoux, les orteils reculent et ne devraient pas toucher le bout du chausson.

La majorité des patins à roues alignées sont faits de pièces de plastique (polyuréthanne ou copolymère) qui sont très résistantes et ne laissent guère circuler l'air. Donc, il importe que les patins soient bien ventilés (trous d'aération).

L'intérieur de la botte est important : il doit être fabriqué d'une matière qui respire. Il est recommandé que le chausson soit en polypropylène, ainsi le pied restera au sec. En plus de cela, le matériel doit couper la friction entre le patin et le pied. On peut aussi utiliser des chaussettes athlétiques qui sont rembourrées pour prévenir les ampoules. La majorité des chaussettes en coton ne gardent pas les pieds secs.

Diamètre des roues

« A » + indice de dureté

- Plus le chiffre est **petit**, plus la roue est **tendre**.
- Plus le chiffre est élevé, plus la roue est dure.

EXEMPLE:

75 A Indice de roues très molles
100 A Indice de roues très dures

La qualité de la surface sur laquelle on patine détermine la dureté de la roue à utiliser. Pour le patinage à l'extérieur, plus la surface sera dure, plus la roue devra être molle pour améliorer l'adhérence. Toutefois, pour une surface particulière au patin (ciment, bois, synthétique), la roue pourra être plus dure selon l'habileté du patineur.

Indice de dureté en fonction de la surface

- 78 A (route) surface rugueuse; asphalte, piste cyclable, route
- 82 A (rue) surface lisse; asphalte lisse, trottoir, ciment
- 85 A (surface scellée); ciment lisse, terrain de tennis
- 93 A (surface intérieure); bois, ciment recouvert de plastique

L'indice « R » = Rockwell désigne la catégorie de dureté de roues à utiliser pour la pratique de la rampe. Cette catégorie se rapproche de la dureté du métal.

Ces particularités de dureté sont indiquées sur chacune des roues.

Roulement à billes

Les roulements à billes des roues de patins se classent selon un indice désigné sous le nom de « A.B.E.C. » (*Annular Bearing Engineer's Commitee*).

On distingue:

A.B.E.C. 1	A.B.E.C. 7
A.B.E.C. 3	A.B.E.C. 9
A.B.E.C. 5	

L'exactitude et la précision du roulement à billes marquent les différences entre les catégories de l'indice A.B.E.C. Cette appellation correspond aux exigences de fabrication. Plus l'indice est élevé, plus le roulement sera précis.

Les catégories **A.B.E.C.** 5, **A.B.E.C.** 7 et **A.B.E.C.** 9 ont des mécanismes plus précis. Ces roulements à billes sont habituellement construits pour le patin de vitesse. Si on examine les billes à l'aide d'un microscope, on peut constater que celles-ci sont parfaitement lisses et ne montrent aucune aspérité, bosse ou déformation. Ce type d'équipement demande donc plus d'entretien et est aussi plus dispendieux.

Roues accélération et vitesse

Accélération et vitesse de croisière varient de manière opposée l'une à l'autre et sont toutes deux fonction du diamètre des roues fixées sous vos patins.

Plus le diamètre est **gros**, **plus lente** est l'accélération, et **plus rapide** est la vitesse de croisière. Le centre de gravité est aussi plus élevé sur des grandes roues que sur des roues de taille inférieure.

Plus le diamètre d'une roue est **petit**, **plus rapide** est l'accélération et, à l'opposé, **plus lente** est la vitesse de

croisière. Les roues de petite taille sont aussi plus manœuvrables.

Entretien des roues et des freins

Lorsque les roues commencent à être usées d'un côté, il est temps de faire la rotation. On effectue **une rotation de 180 degrés**, numéros pairs contre impairs.

Pour assurer un bon fonctionnement de ses patins à roues alignées, on doit vérifier en tout temps les roues et le frein. Il faut changer le frein lorsqu'il est trop usé. Chaque fabricant a un frein propre à sa marque de patin. On trouve par exemple le système ABT chez *Rollerblade*, le système PBS chez *Oxygen*, le système DBS chez *Ultra Wheel*, etc. Cependant, il faut considérer le freinage comme une technique qui, par conséquent, nécessite un apprentissage.

Les patins sans frein doivent être utilisés uniquement pour des activités de compétition (hockey à roues alignées, patinage de vitesse, patinage acrobatique).

L'ajustement des roulements à billes et aussi de l'axe des roues de chaque patin doit se faire régulièrement.

Système « auto-rock »

Certains patins ont cette particularité spéciale. Le système de support des roues permet aux deux roues centrales de descendre plus bas que celles placées aux extrémités (position « rock »). Ce système permet au patineur d'avoir plus de manœuvrabilité sur ses patins en tournant. Les joueurs de hockey utilisent ce système.

Lorsque les roues sont placées dans une position plate (position « auto »), toutes les roues sont au même niveau sur le sol. Dans cette position, on peut utiliser le patin pour l'entraînement, la randonnée ou la compétition (patin de vitesse à cinq roues).

G. EXEMPLES DE
RÉGLEMENTATION DANS
QUELQUES MUNICIPALITÉS
DU QUÉBEC

On remarque que la majorité des municipalités n'ont pas de réglementation particulière concernant le patin. La situation ne semble pas à ce point problématique pour que les municipalités aient considéré nécessaire de réglementer.

Contexte sur l'île de Montréal*

Montréal

Règlement C-4, règlement refondu de la ville de Montréal, articles 47.1 et 89.

- 47. Sur une voie de circulation réservée exclusivement aux véhicules routiers affectés au transport public de personnes et aux taxis, il n'est permis de circuler au moyen de tout autre type de véhicule que :
 - 1° sur une distance maximale de 30 m et uniquement pour accéder à un terrain privé ou en partir.

89. Il est défendu à quiconque de patiner avec des patins à glace ou à roulettes ou de glisser avec un traîneur, toboggan ou autre appareil similaire sur une chaussée ou un trottier.

Dollard-des-Ormeaux

Règlement n° 627 de la ville de Dollard-des-Ormeaux, article 28.

28. Il y a interdiction de circuler avec des patins à roulettes sur une chaussée ou un trottoir, sauf dans les rues ou parties de rue qui sont déclarées « rues de jeux ».

Anjou

Règlement de circulation n° 1333, article 102.

102. Nul ne peut se livrer à un jeu sur la chaussée ou y faire usage de patins, de skis ou d'un véhicule-jouet tels qu'une planche à roulettes et un tricycle, sauf sur un chemin déclaré « rue de jeux » en vertu de l'article 95 pendant la période et pour les jeux y spécifiquement prévus.

Saint-Léonard

Règlement n° 1751, article 3.1.

3.1 Sous réserve du deuxième alinéa du présent article, il est interdit à toute personne de se livrer à un jeu sur la rue ou d'y faire usage de patins, de skis ou d'un véhicule-jouet tels une planche à roulettes ou un tricycle.

Le conseil peut par résolution déclarer une rue ou une partie de rue « rue de jeux » et la fermer à la circulation des véhicules automobiles pour la période et pour les jeux spécifiquement indiqués dans une telle résolution.

Résolution n° 95-06-440.

Par.12 Que le statu quo soit conservé quant à l'utilisation de patins à roues alignées, c'est-à-dire qu'elle soit défendue sur la voie publique. Cette activité peut être faite sur les pistes cyclables et les sentiers des parcs.

Côte Saint-Luc

Règlement nº 2103, article 2.1.

2.1 Nul ne peut patiner en utilisant des patins à roulettes alignées ou des patins à roulettes sur toute rue, tout trottoir, toute ruelle ou toute place publique dans la cité à moins de porter en tout temps un protecteur de tête approuvé par l'Association de standardisation canadienne (ASC) et porté de la façon dont il doit être porté.

Saint-Laurent

Règlement nº 878, article 114a.

114a. Nul ne peut faire usage sur la chaussée de patins, de skis ou d'un véhicule-jouet tels qu'une planche à roulettes et un tricycle (878-5, a.13).

Outremont

Le règlement municipal 1171, relatif à la circulation et à la sécurité publique, n'a pas été modifié pour réglementer ce nouvel usage.

Lasalle

Aucun règlement municipal concernant la pratique du patin à roues alignées.

Pierrefonds

Règlement municipal nº 868, article 14.4.

14.4 Nul ne peut faire usage sur la chaussée de patins, de skis ou d'un véhicule-jouet tels une planche à roulettes et un tricycle.

Verdun

Règlement n° 1510, article 6.

- 6. f) Toute personne se trouvant dans un parc ou un espace vert ne peut notamment :
 - f) circuler à bicyclette ou pratiquer le patin à roulettes alignées ailleurs que sur les voies cyclables.

Dorval

Règlement n° 1308-87, article 80.

80. Il est interdit d'utiliser un chemin public, y compris un trottoir pour y participer un jeu quelconque ou un sport tel le patin à glace ou à roulettes et le rouliroulant, sauf dans un chemin public ou partie de chemin public qui aura été déclaré « rue de jeux » par le conseil municipal.

Ville Mont-Royal

Règlement nº 16, article 66.

66. No person upon roller skates or riding on or by means of any coaster, vehicular toy or simular device shall go upon any roadway except while crossing a street at an intersection.

Pointe-Claire

Réglementation n° 2565, article 19.4.

19. Nul ne peut faire usage sur la chaussée de patins à glace, à roulettes ou à roulettes alignées, de skis, de planche à roulettes, de tricycle ou d'un véhicule-jouet.

Montréal-Est

Règlement municipal nº 644, articles 9.1.

- 9. Il est interdit à quiconque :
 - 1° d'entrer et de circuler dans un parc avec un véhicule automobile, à cheval, à bicyclette, en patins à roulettes, en planche à roulettes ou autres appareils similaires.

Lachine

Aucune réglementation.

13

Roxboro

Aucune réglementation.

Westmount

Règlement nº 1162, article 3.

3. 1° Nul ne peut patiner ou glisser avec des patins à roues alignées dans la ville à moins de porter en tout temps un casque protecteur approuvé et de la façon dont il doit être porté.

* Source : Service de police de la Communauté urbaine de Montréal

Contexte à la Communauté urbaine de Québec

Les représentants des municipalités de la Communauté urbaine de Québec (CUQ)¹³ et quelques partenaires (le Service de police, le Centre de santé publique de Québec et le ministère des Transports du Québec) se sont réunis dans le but d'établir une position uniforme sur tout le territoire de la CUQ en ce qui concerne l'accès aux trottoirs et aux pistes cyclables par les patineurs à roues alignées.

Le représentant des municipalités qui œuvre comme secrétaire aux rencontres est M. Jean Guyard, du Service de l'aménagement de la Communauté urbaine de Québec,

(418) 529-8771

Les membres du comité ont convenu :

- de privilégier la pratique du patin à roues alignées sur les sites cyclables en autant que ces infrastructures aient le gabarit nécessaire;
- d'encourager toutes les municipalités de la CUQ à désigner officiellement un ou des sites pour la pratique du patin;
- d'envisager, à l'avenir, lorsqu'il est possible de le faire, la construction de pistes cyclables polyvalentes et de connecter les réseaux afin d'avoir des circuits continus et sécuritaires;
- de prévoir dans chaque municipalité, dès l'été 1996, à l'intention des policiers, un dépliant d'information sur les lieux désignés et les consignes pour pratiquer le patin à roues alignées de façon sécuritaire.

Le comité précise la conjoncture suivante non négligeable qu'il est souhaitable de garder en tête :

« Avant de développer de nouvelles réglementations pour le patin, il faut se rappeler que les ressources policières sont limitées pour faire respecter les multiples règlements déjà existants. Il devient important d'informer et de sensibiliser les usagers du patin sur les mesures de protection et les règles de circulation qui doivent être respectées. »

Beauport

Certains sites tels que les arénas, les parcs, etc. ont été désignés depuis l'été 1995 pour la pratique du patin. La municipalité serait en faveur de permettre le patinage sur les pistes cyclables en autant que le réseau soit continu. Globalement, cette activité n'est pas problématique.

L'Ancienne-Lorette

Compte tenu de la topographie, cette activité est très limitée au sein de la municipalité. Présentement, il n'y a pas de lieu particulièrement désigné pour la pratique du patin.

Québec

En 1995, la ville a désigné les lieux suivants :

- les berges de la rivière Saint-Charles (deux circuits);
- certaines aires de stationnement et des cours d'école:
- l'aréna Duberger.

(Les espaces intérieurs sont peu fréquentés; les patineurs préfèrent les parcours extérieurs)

Les questions de sécurité liées à la pratique de cette activité sont une préoccupation constante pour la ville de Québec. Par ailleurs, on constate une progression de cette activité sans en cerner précisément l'ampleur. On ne privilégie pas la pratique du patin sur les trottoirs, car ceux-ci ne sont pas la plupart du temps assez larges, le mobilier urbain existant (abribus, banc, borne-fontaine, etc.) réduit déjà l'espace utilisable. La qualité de surface

n'est pas égale, la vitesse des patineurs risque de créer des conflits avec les piétons.

Sur piste cyclable, le patinage pourrait être encouragé en autant que la largeur le permette. La piste des battures de Beauport pourrait être polyvalente après avoir été réaménagée. Il est à rappeler que la CUQ a inscrit ce projet dans le cadre des travaux sur les pistes cyclables intermunicipales et régionales. Les plaines d'Abraham pourraient être un endroit très intéressant. Un document d'information-prévention a été distribué par les patrouilleurs de la ville.

Sainte-Foy

La réglementation adoptée en 1995 permet le patinage sur certaines pistes cyclables désignées et sur l'anneau de glace. Cependant, les adolescents sont plus intéressés par des circuits que de tourner en rond dans un aréna.

Val-Bélair

Il n'y a pas de problème à signaler. La topographie de Val-Bélair tend à limiter la pratique du patin. La municipalité veut privilégier à l'avenir des pistes cyclables polyvalentes qui permettraient la pratique du vélo et du patin.

NOTES PERSONNELLES

NOTES PERSONNELLES